



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



**aGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

COMITÉ RÉGIONAL DE L'INSTALLATION ET DE LA TRANSMISSION (CRIT)

7 DÉCEMBRE 2023

Ordre du jour

1. Introduction M. Ferrand et M. Ferreira 10'
2. Bilan de la programmation 2014-2022 de la DJA Benoit Fontaine - DRAAF (SRISSET) et François Chavent - Région 10'
3. Bilan 2022 du programme pour l'accompagnement de l'installation et de la transmission en agriculture (AITA), Christelle Walker – DRAAF 30' + structures chefs de file de l'animation
4. Bilan 2022 de l'activité des points accueil installation (PAI), des centres d'élaboration des plans de professionnalisation personnalisés (CEPPP) et des stages 21 heures, Magali Arnaud - CRA 15'
5. Programmation DJA 23-27, Sylvie Ougier - Région 20'
6. Aides régions en lien avec l'installation, l'emploi, la transmission, 103, 104, T01 Caroline Randanne - Région 15'
7. Information sur les dispositifs SAFER en faveur de l'installation, 20'
8. Questions diverses 10'



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

**PROGRAMME EUROPÉEN 2021-2027
EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES**

Le profil des nouveaux installés en agriculture en Auvergne-Rhône-Alpes entre 2010 et 2021 (installations aidées et non aidées)

Bilan des installations aidées par la DJA de 2014 à 2022

Le profil des nouveaux installés en agriculture (aidés ou non aidés) en Auvergne-Rhône-Alpes

Présentation à partir des résultats de la Mutualité Sociale Agricole :

- ❖ Une source administrative qui permet de caractériser la première affiliation d'un individu en tant que débiteur de cotisations sociales au régime agricole
- ❖ hors cotisants solidarités, exclusion faite de certaines activités hors agriculture ou connexes à l'agriculture
- ❖ Hors transferts entre époux

Codes ATEXA retenus

01-Maraîchage, floriculture

02-Arboriculture fruitière

03-Pépinière

04-Cultures céréalières et industrielles, "grandes cultures"

05-Viticulture

07-Autres cultures spécialisées

08-Elevage bovins-lait

09-Elevage bovins-viande

10-Elevage bovins-mixte

11-Elevage ovins, caprins

12-Elevage porcin

13-Elevage de chevaux

14-Autres élevages de gros animaux

15-Elevage de volailles, lapins

19-Cultures et élevages non spécialisés, polyculture, polyélevage

Codes ATEXA exclus

06-Sylviculture

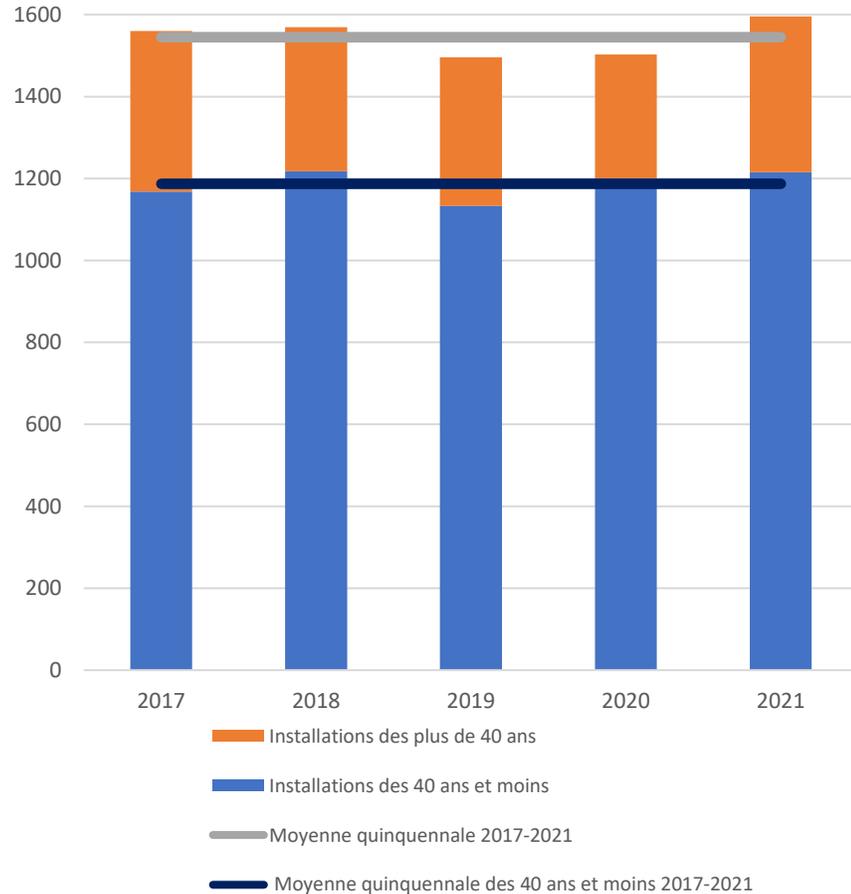
16-Autres élevages de petits animaux

17-Entraînement, dressage, haras

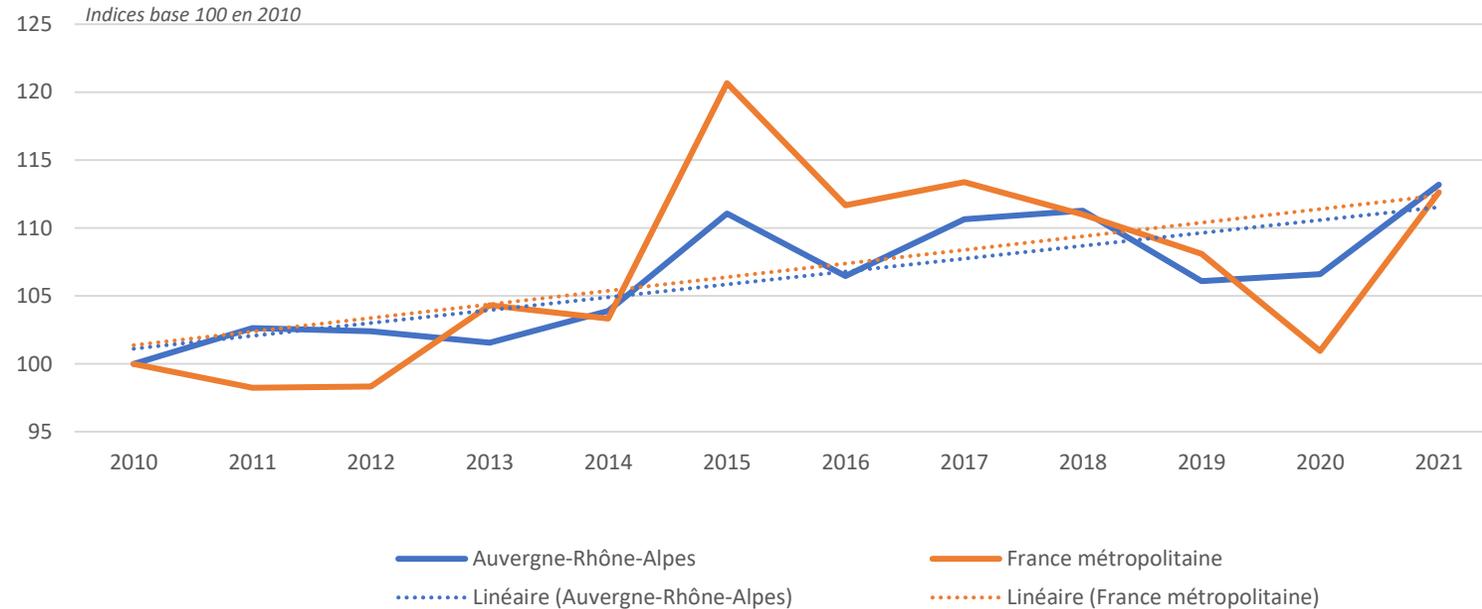
18-Conchylicultures

20-Marais salants

Nombre d'installations en Auvergne-Rhône-Alpes

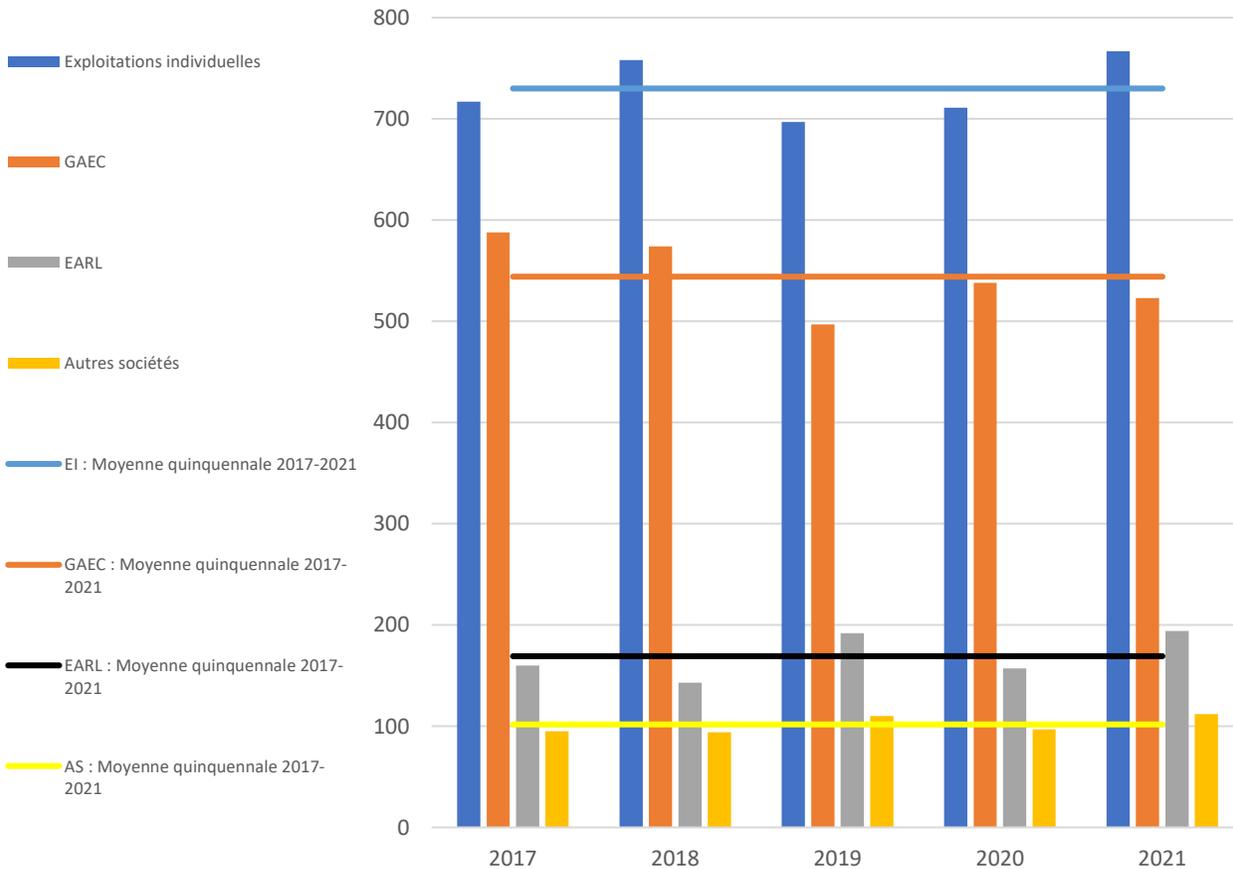


Évolution du nombre d'installations et évolution tendancielle : comparaison Auvergne-Rhône-Alpes et France métropolitaine base 100 année 2010

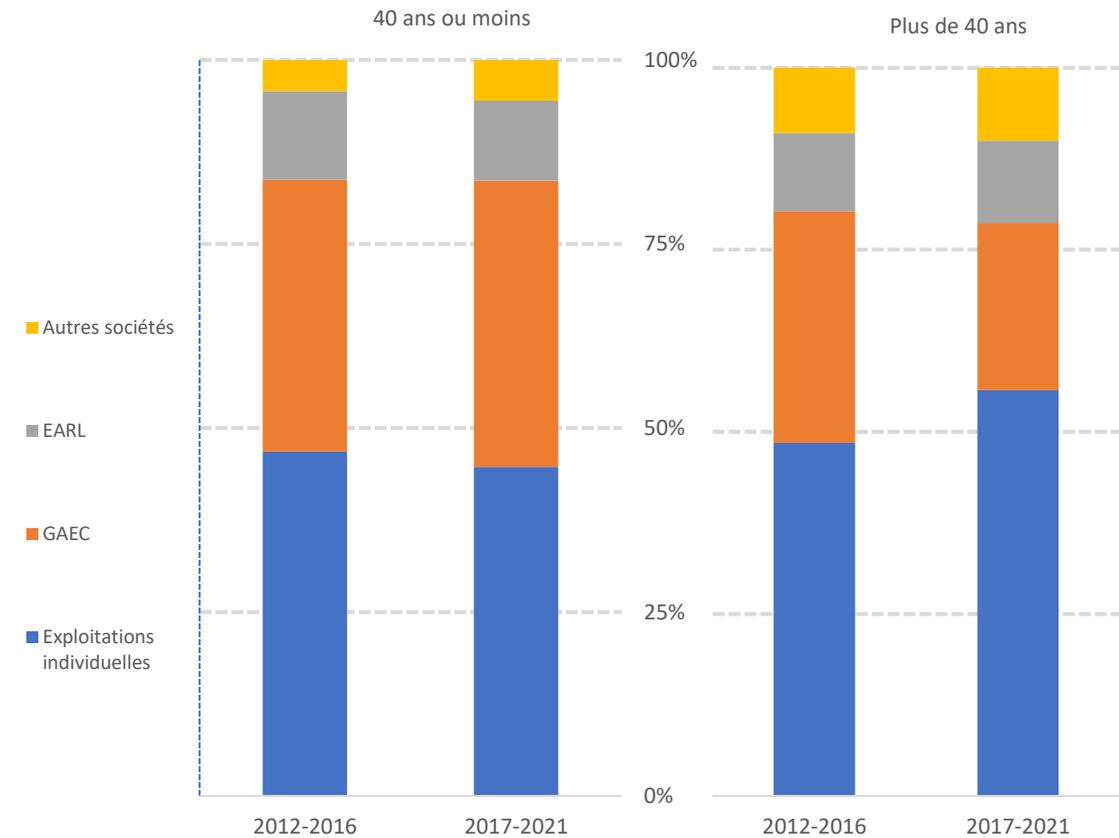


Source MSA, Traitements DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes, SRISSET

Installations selon le statut juridique

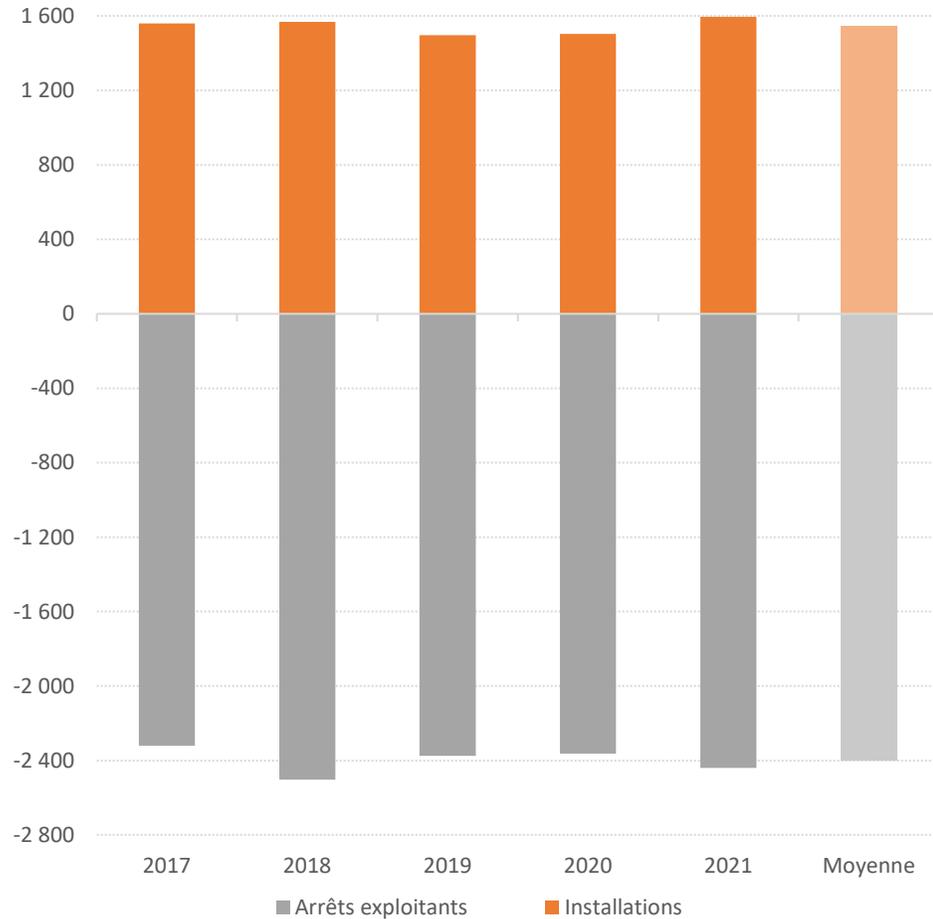


Moyennes quinquennales selon l'âge des installés et leur statut juridique

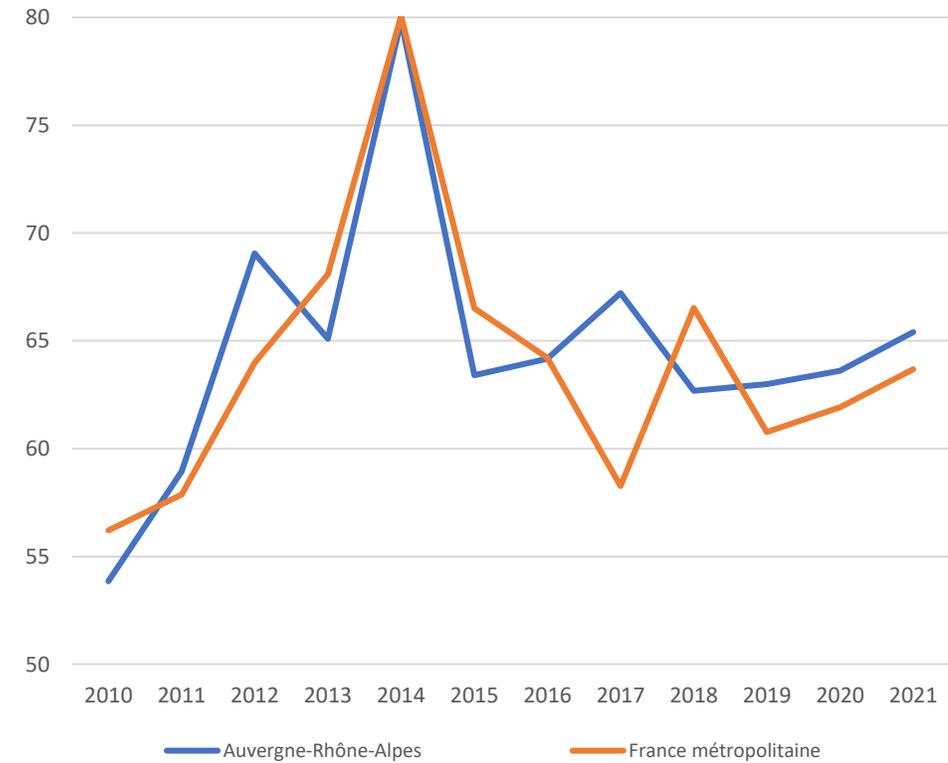


Source MSA, Traitements DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes, SRISET

Installations, arrêts d'activité en AURA

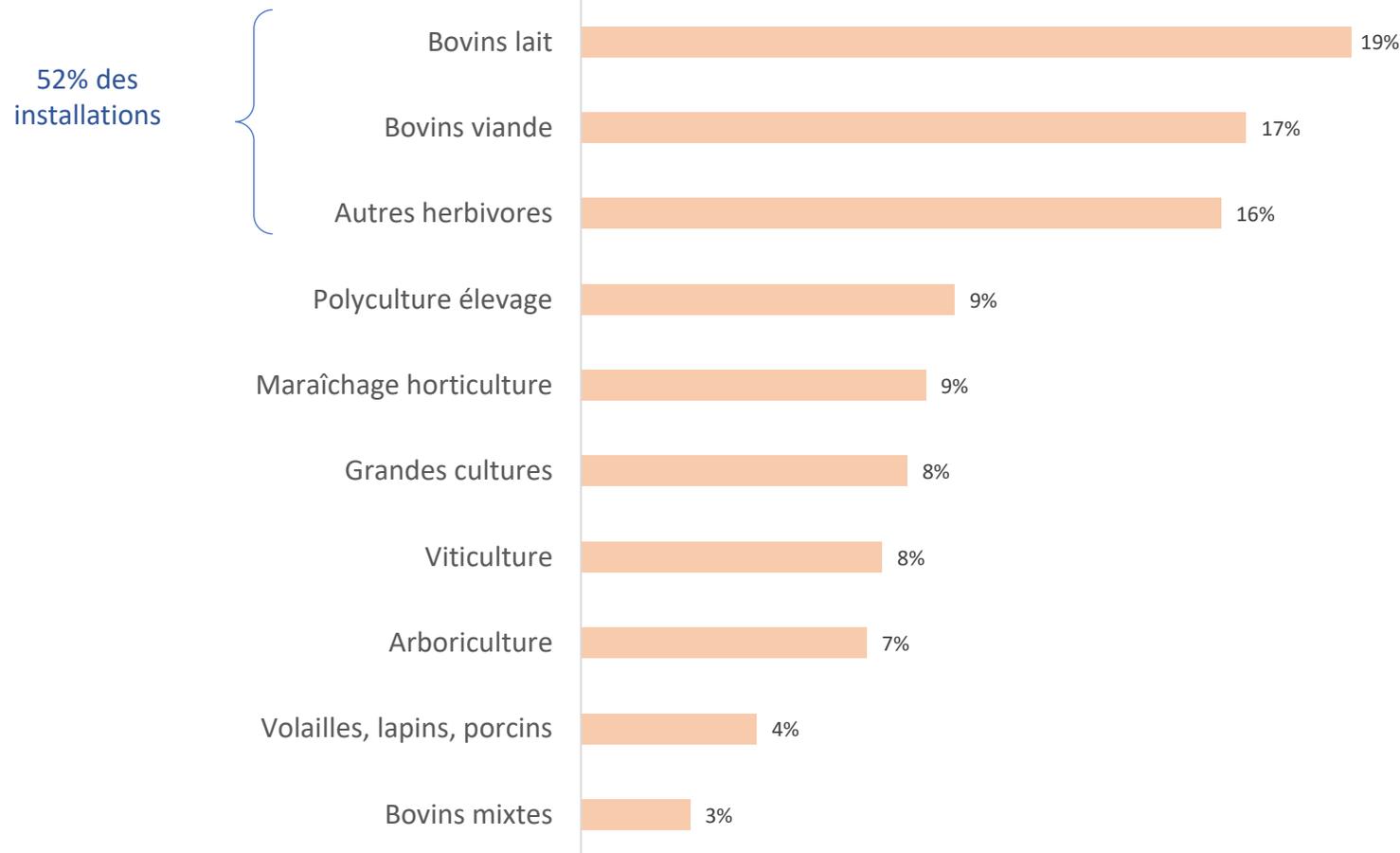


Rapport annuel installations/arrêts d'activité en %

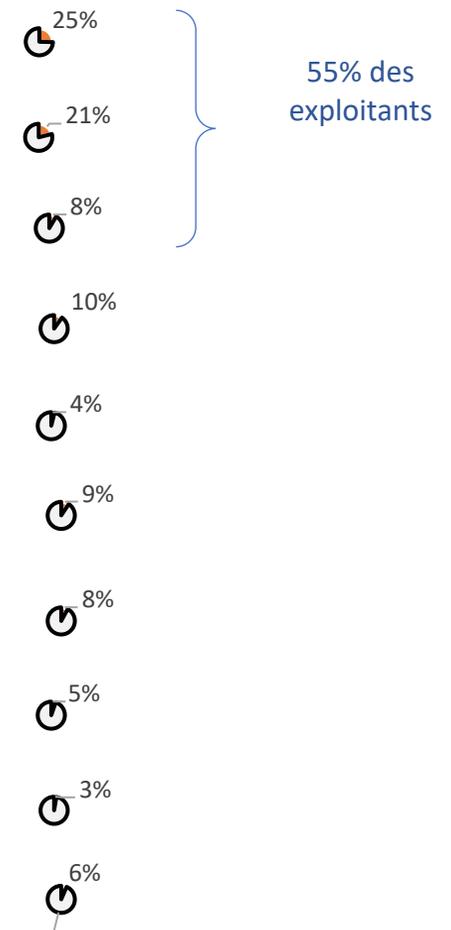


Note de lecture : en 2010, en Auvergne-Rhône-Alpes, les installations de nouveaux exploitants représentaient 53,9 % des arrêts d'activité de l'année.

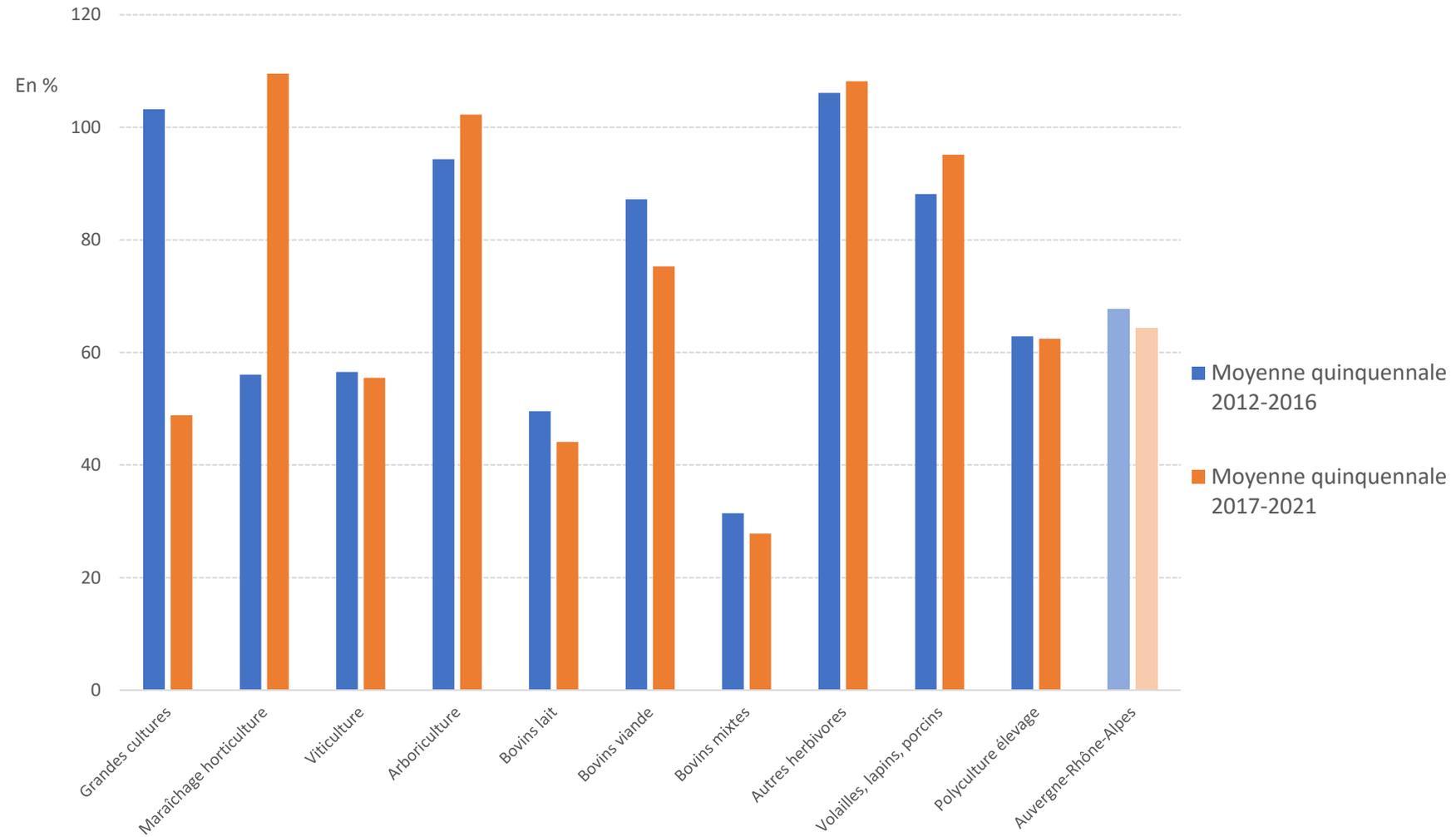
Poids de la spécialité dans les installations (moyenne 2017-2021)



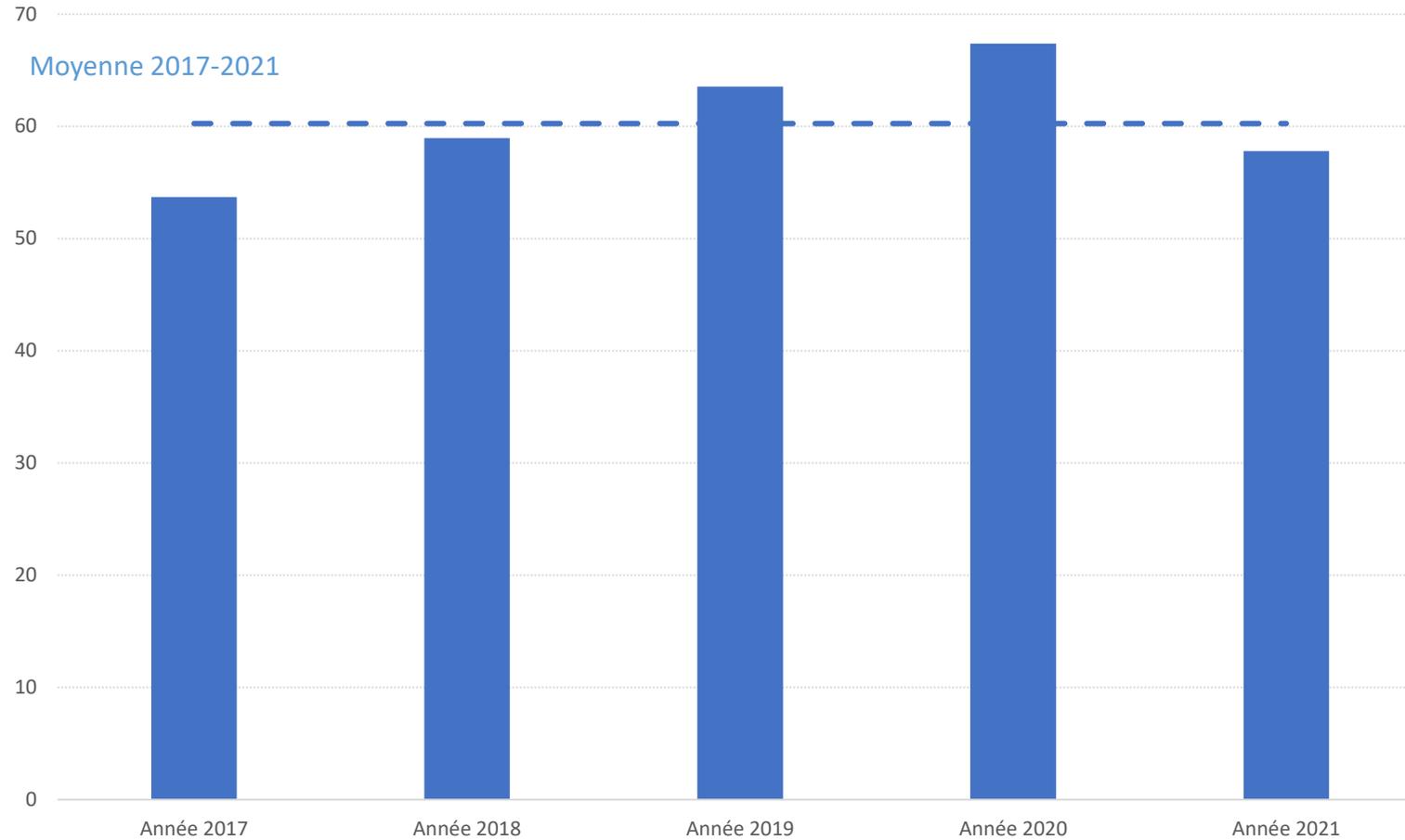
Poids de la spécialité dans l'ensemble des exploitants (moyenne 2017-2021)



Moyennes quinquennales installations/arrêts d'activité



Taux d'installations aidées DJA en AURA période 2017-2021



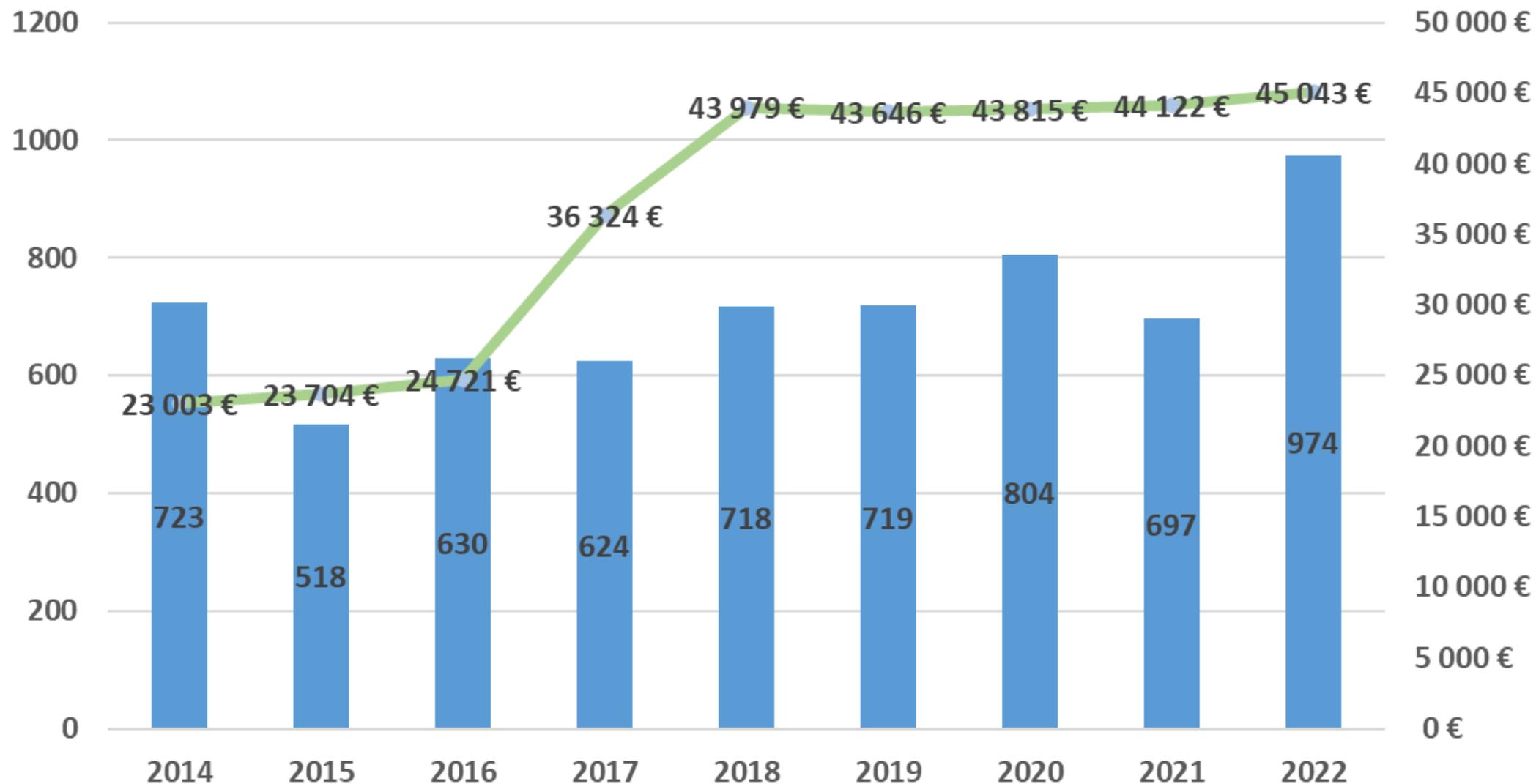
Taux d'installations aidées : nombre de DJA accordées / nombre total d'installations des jeunes agriculteurs en %

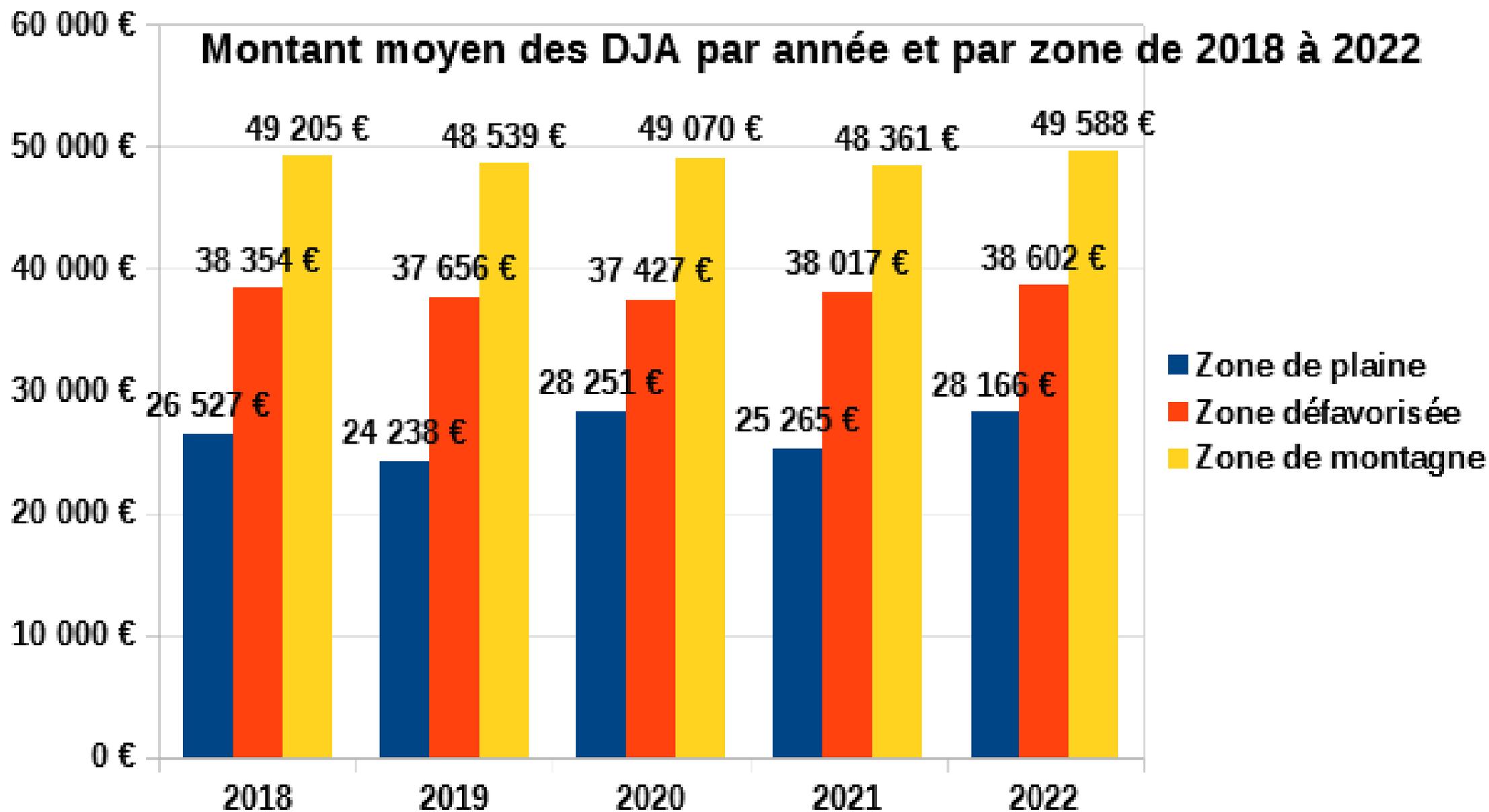
Rappel de la grille DJA appliquée du 01/06/2017 au 31/12/2022

		Plaine	Défavorisée	Montagne
1) DJA de base		12 000 €	16 000 €	24 000 €
2) Majorations	%	Plaine	Défavorisée	Montagne
HCF	15%	1 800 €	2 400 €	3 600 €
HCF avec coût important		4 000 €	4 000 €	4 000 €
VA et emploi	20%	2 400 €	3 200 €	4 800 €
Agroécologie	20%	2 400 €	3 200 €	4 800 €
Installation difficile	10%	1 200 €	1 600 €	2 400 €
Coût de reprise ou de modernisation	De 100 à 150 000 €	5 000 €	8 000 €	8 000 €
	De 150 à 200 000 €	7 500 €	11 500 €	11 500 €
	De 200 à 250 000 €	10 000 €	15 000 €	15 000 €
	De 250 à 300 000 €	12 500 €	18 500 €	18 500 €
	Plus de 300 000 €	15 000 €	22 000 €	22 000 €
3) DJA maximale	65%	38 800 €	52 400 €	65 600 €

Nombres et montants moyens des DJA de 2014 à 2022

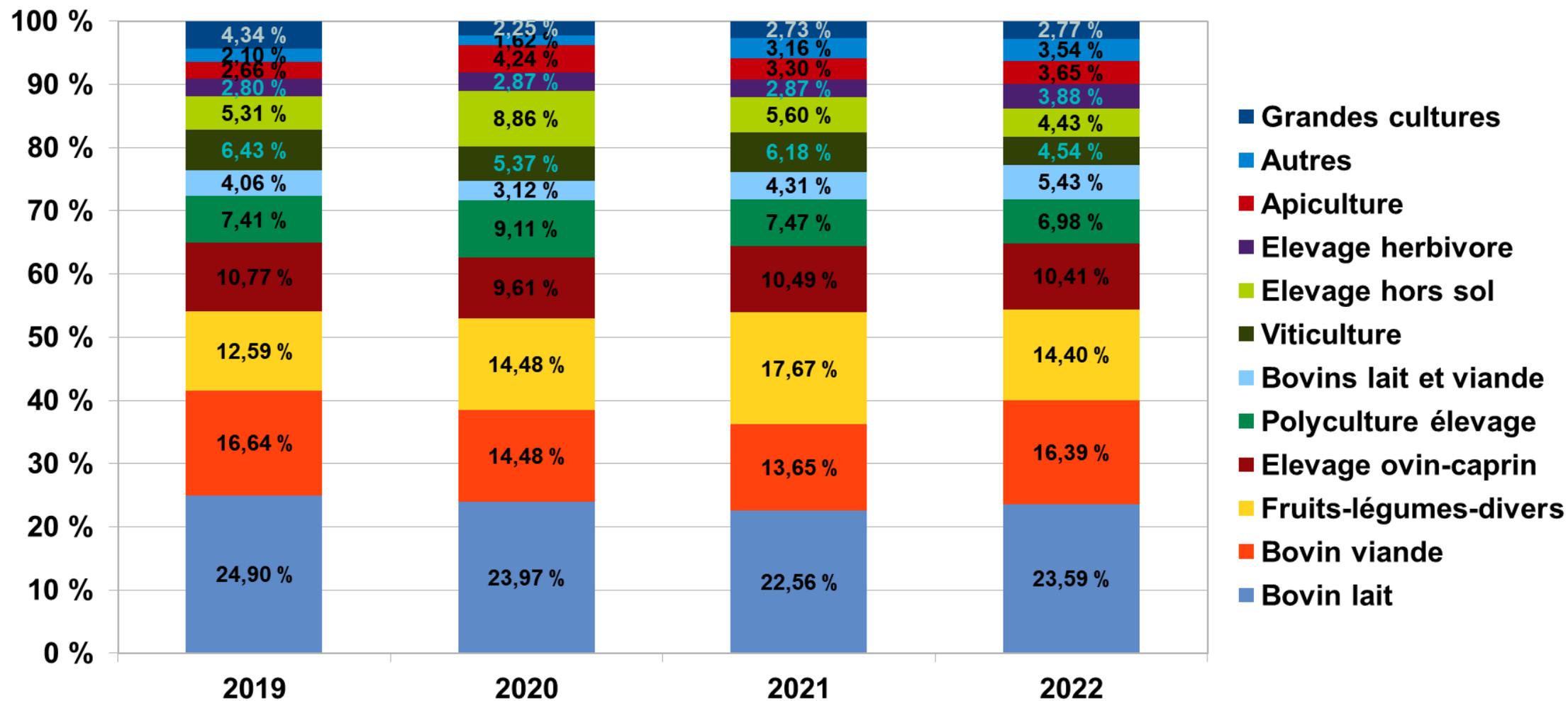
■ Nombre de DJA ● Montant moyen





Répartition des installations aidées en Auvergne-Rhône-Alpes par type de production de 2019 à 2022

source : extraction OSIRIS



**Nombre de paiements pour des DJA du RDR3 payés en 2023
(au 4/12/2023)**

Dépt	Nb de 1er paiements	Nb de 2ème ou 3ème paiements	Nb total de paiements
01	34	16	50
03	33	21	54
07	44	29	73
15	67	77	144
26	39	32	71
38	32	11	43
42	75	51	126
43	48	34	82
63	50	8	58
69	37	30	67
73	24	10	34
74	42	13	55
Total	525	332	857



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bilan 2022 du programme pour l'accompagnement de
l'installation et de la transmission en agriculture (AITA)



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BILAN AITA 2022

Volet 1 Accueil des porteurs de projet via les PAI

Un dispositif destiné à financer les actions mises en œuvre par les points accueil installation (PAI)

Chambres d'agriculture départementales = structures labellisées bénéficiaires de l'aide

Départements	Montants alloués
AIN	32 742 €
ALLIER	39 084 €
ARDECHE	32 700 €
CANTAL	43 830 €
DROME	30 096 €
ISERE	32 238 €
LOIRE	39 546 €
HAUTE-LOIRE	36 606 €
PUY-DE-DOME	38 076 €
RHONE	35 598 €
SAVOIE	25 728 €
HAUTE-SAVOIE	27 828 €
TOTAL	414 072,00 €



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Un dispositif destiné à prendre en charge l'élaboration des plans de professionnalisation personnalisés (PPP) des candidats à l'installation par les centres d'élaboration des PPP (CEPPP)

**Chambres d'agriculture départementales
= structures labellisées porteuses du
CEPPP et bénéficiaires de l'aide**

BILAN AITA 2022

Volet 3 Réalisation des PPP

Départements	Montants
AIN	44 900 €
ALLIER	36 900 €
ARDECHE	44 700 €
CANTAL	46 900 €
DROME	32 000 €
ISERE	59 200 €
LOIRE	52 500 €
HAUTE-LOIRE	43 150 €
PUY-DE-DOME	49 300 €
RHONE	40 300 €
SAVOIE	32 300 €
HAUTE-SAVOIE	68 600 €
TOTAL	550 750,00 €



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BILAN AITA 2022

Volet 3 Soutien à la réalisation du stage 21 heures

Un dispositif destiné à prendre en charge le coût de l'organisation et de l'animation du stage collectif 21 h

Chambres d'agriculture départementales = structures habilitées pour organiser et animer ce stage collectif et bénéficiaires de l'aide

Participation forfaitaire de l'Etat de
120 €/stagiaire

Départements	Montants
AIN	5 760 €
ALLIER	8 880 €
ARDECHE	10 320 €
CANTAL	11 400 €
DROME	10 800 €
ISERE	12 000 €
LOIRE	14 040 €
HAUTE-LOIRE	10 800 €
PUY-DE-DOME	13 080 €
RHONE	9 840 €
SAVOIE	6 840 €
HAUTE-SAVOIE	12 000 €
TOTAL	125 760,00 €



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BILAN AITA 2022

Volet 3 Bourses de stage d'application en exploitation

Un dispositif qui s'adresse à tout candidat à l'installation bénéficiaire d'un PPP réalisant un stage d'application en exploitation agricole (stage d'observation ou de mise en situation), en lien avec le conseiller CEPPP

Bourse versée directement au stagiaire sur la base du nombre de jours de stage réalisé

Départements	Nombre	Montants
AIN	-	-
ALLIER	18	5 472,90 €
ARDECHE	-	-
CANTAL	6	2 345 €
DROME	1	270 €
ISERE	-	-
LOIRE	5	2 760 €
HAUTE-LOIRE	-	-
PUY-DE-DOME	-	-
RHONE	4	2 724,58 €
SAVOIE	4	2 691,16 €
HAUTE-SAVOIE	7	4 633,83 €
TOTAL	45	20 897,47 €



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BILAN AITA 2022

Volet 3 Indemnité du maître exploitant

**Un dispositif destiné à soutenir
financièrement un exploitant accueillant
un stagiaire dans le cadre d'un stage
d'application en exploitation, en lien avec
le CEPPP**

Indemnité versée directement au maître
exploitant sur la base du nombre de jours de
stage réalisé

Départements	Nombre	Montants
AIN	-	-
ALLIER	9	1 620,83 €
ARDECHE	-	-
CANTAL	6	675 €
DROME	-	-
ISERE	-	-
LOIRE	-	-
HAUTE-LOIRE	-	-
PUY-DE-DOME	-	-
RHONE	2	224,64 €
SAVOIE	3	465,37 €
HAUTE-SAVOIE	5	803,10 €
TOTAL	25	3 788,94 €



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BILAN AITA 2022

Volet 4 Suivi du nouvel exploitant

**Un dispositif de suivi post-installation
destiné à accompagner un nouvel installé
titulaire de la DJA dans la mise en œuvre
de son projet**

Dépôt d'une demande d'aide par le nouvel
exploitant mais versement de l'aide à la
structure prestataire agréée

Départements	Nombre	Montants
AIN	22	22 000 €
ALLIER	40	40 000 €
ARDECHE	3	3 000 €
CANTAL	44	44 000 €
DROME	34	34 000 €
ISERE	40	39 520 €
LOIRE	41	41 000 €
HAUTE-LOIRE	10	10 000 €
PUY-DE-DOME	42	42 000 €
RHONE	26	26 000 €
SAVOIE	5	4 880 €
HAUTE-SAVOIE	1	960 €
TOTAL	308	307 360 €



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BILAN AITA 2022

Volet 5 Réalisation du diagnostic d'exploitation à céder

Un dispositif destiné à encourager la réalisation d'un diagnostic d'une exploitation à céder quand elle permet de faciliter la démarche de transmission-installation

Dépôt d'une demande d'aide par le futur cédant souhaitant quitter l'agriculture et **préalablement inscrit au répertoire départ installation (RDI) départemental**

Versement de l'aide auprès de la structure prestataire agréée

Départements	Nombre	Montants
AIN	19	28 500 €
ALLIER	3	4 500 €
ARDECHE	-	-
CANTAL	11	1 500 €
DROME	-	-
ISERE	15	21 500 €
LOIRE	23	34 500 €
HAUTE-LOIRE	4	6 000 €
PUY-DE-DOME	20	30 000 €
RHONE	29	40 588 €
SAVOIE	1	1 500 €
HAUTE-SAVOIE	4	6 000 €
TOTAL	129	174 588 €



PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BILAN AITA 2022

Volet 5 Incitation à la transmission de l'exploitation préalablement inscrite au RDI

Un dispositif destiné à soutenir
financièrement l'accompagnement à la
transmission d'exploitations quand elle
s'inscrit hors cadre familial

Aide de 4000 € versée au cédant ayant trouvé
un repreneur, **préalablement inscrit au
répertoire départ installation (RDI)
départemental** et ayant réalisé un diagnostic
d'exploitation à céder

Départements	Nombre	Montants
AIN	4	16 000 €
ALLIER	1	4 000 €
ARDECHE	-	-
CANTAL	12	48 000 €
DROME	-	-
ISERE	7	28 000 €
LOIRE	11	44 000 €
HAUTE-LOIRE	1	4 000 €
PUY-DE-DOME	13	52 000 €
RHONE	9	36 000 €
SAVOIE	-	-
HAUTE-SAVOIE	2	8 000 €
TOTAL	60	240 000 €



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BILAN AITA 2022

Volet 6 Animation-Communication

Bénéficiaires des appels à projet AITA

Bénéficiaires	Actions	Appel à projets 2020 Actions réalisées en 2021 <i>(payé)</i>	Appel à projets 2021 Actions réalisées en 2022 <i>(montant engagé)</i>	Appel à projets 2022 Actions réalisées en 2023 <i>(montant engagé)</i>
CRA	Actions régionales	134 402, 41 €	153 588,00 €	155 154,00 €
	Actions départementales	255 431, 87 €	280 283,00 €	283 141,00 €
	TOTAL CRA	389 834,28 €	433 871,00 €	438 295,00 €
JA		106 272,56 €	95 000,00 €	95 969,00 €
CELAVAR		112 200,59 €	112 000,00 €	113 142,00 €
ADDEAR 42 Ilots paysans		92 616,46 €	91 000,00 €	91 928,00 €
TOTAL		700 923,89 €	731 871,00 €	739 334,00 €



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BILAN AITA 2022

Synthèse tous dispositifs confondus

Départements	dispositifs AITA (DDT)	Dispositif animation-communication (DRAAF)	TOTAL (tous dispositifs confondus)
AIN	149 902 €	739 334 €	2 576 551 €
ALLIER	140 458 €		
ARDECHE	90 720 €		
CANTAL	198 650 €		
DROME	107 166 €		
ISERE	192 458 €		
LOIRE	228 346 €		
HAUTE-LOIRE	110 556 €		
PUY-DE-DOME	224 456 €		
RHONE	191 275 €		
SAVOIE	74 405 €		
HAUTE-SAVOIE	128 825 €		
TOTAL	1 837 217 €	739 334 €	

BILAN AITA 2022

Volet 6 Animation-Communication

Présentation de quelques actions phares conduites en 2022
par les structures chefs de file



Comité d'Études et de Liaisons
entre Associations à Vocation Agricole et Rurale



Action phare AITA Volet 6

Chef de file : Celavar Aura



Comité d'Etudes et de
Liaisons des Associations à
Vocation Agricole Rurale



La semaine de
l'installation paysanne et
de la transmission des fermes

INPACT
Haute-Savoie
Initiatives Pour une Agriculture
Citoyenne et Territoriale

La semaine de l'installation paysanne et de la transmission des fermes

7 évènements

10 partenaires

290 participant-es au total



Objectif : toucher des porteurs de projets, des cédants, des paysans.... En proposant différents formats et thématiques, **durant une semaine**



La semaine de
l'installation paysanne et
de la transmission des fermes

PROGRAMME

du 9 au 18 Novembre

09/11 - Forum InPACT « S'installer paysan.ne »

STUPEM CONTAMINE SUR ARVE - 101 Route de la Mairie - 74200 Contamine sur Arve
Pour découvrir la diversité des choix d'installation en agriculture, et les types d'accompagnement qu'offrent les membres du réseau INPACT de Haute-Savoie. Nous venons tous présenter pour répondre aux questions des visiteurs ! Réservé aux élèves des établissements agricoles de Haute-Savoie

14/11 - Accueil Collectif de porteurs de projets

MAISON DE L'AGRICULTURE - 51 Avenue des Buis - 74300 Annemey
Vous avez un projet de créer/repri(e) activité agricole ? Cet accueil collectif est un moment privilégié pour échanger sur vos idées et vos projets, pour rencontrer d'autres porteurs de projets qui, comme vous, souhaitez créer une activité qui leur ressemble. Nous nous présentons tout le réseau INPACT et ses actions en faveur de l'installation !

14/11 - Café Transmission « Transmettre sa ferme »

GAEC DE LA CROIX PULLE - 419 Chemin du Sarrasin - 74130 Grilly
Un café transmission, c'est un premier pas pour venir rencontrer d'autres agriculteurs, qui, comme vous, se questionnent sur la transmission de leur ferme. C'est un temps pour parler de vos craintes et de la transmission, partager vos difficultés et discuter ensemble des manières d'inscrire un parcours dans un espace de libre parole. Réservé aux agriculteurs et agricultrices qui se questionnent sur la transmission de leur ferme, à court, moyen ou long terme.

16/11 - Visite de ferme « S'installer en collectif »

FERME DU CRÉT JOU - 58a route du Crêt - 74030 Hoirier
Comment mener un projet en collectif ? Comment organiser le travail à plusieurs ? Comment communiquer entre associé-es ? Quelles difficultés rencontre-t-on dans l'agriculture collective ? Venez échanger autour des différentes manières de faire collectif sur une ferme ! Cet événement sera suivi d'un apéritif convivial pour rencontrer d'autres porteurs de projets en recherche (ou non) de futur-es associé-es.

17/11 - Visite de ferme « L'autonomie, une solution en contexte incertain ? »

FERME DE VERDANES - Route de Verdannes - 74270 Marchiennes-sous-Clermont
Venez découvrir la ferme de Thérèse Chavet ainsi que les adaptations et projets qu'il a mis en place pour être le plus autonome possible dans un contexte de changement climatique et d'aléas économiques de plus en plus importants !

17/11 - Lecture de paysage « S'installer dans un département en chantier »

RDV au Parking Bataillon de la Courbe - 7 Chemin de Château Vieux - 74000 Seynod
Lecture de paysage collective, pour comprendre l'agriculture pyrénéenne. Nous vous invitons, agriculteur-es d'aujourd'hui et de demain et élus, à prendre du recul sur les hauteurs d'Annemey pour une lecture de paysage. Cet espace d'échange a pour objectif de voir et juger les évolutions de notre territoire, mais aussi d'échanger sur les adaptations et les points sensibles rencontrés par les agriculteurs locaux. C'est avec un espace permettant de nous projeter sur l'agriculture de demain.

18/11 - Ciné débat « La part des autres »

CINÉMA LE PRÉCÉ - 80 rue du collège - 74000 La Balme-sur-Joux
La part des autres pose un regard sur l'agencement des producteurs que des consommateurs et interroge les conditions d'un accès juste pour tous à une alimentation de qualité et durable. Ce film vous en rapproche avec le projet porté en partenariat entre l'AMAP de la Roche-sur-Forez, la MJL, la CAF et la MSA pour permettre à des ménages à petits budgets d'accéder eux aussi à des produits sains. Nous discutons et nous film et échange avec auteurs de terrain sur ces expériences !

Semaine de l'installation transmission

quelques exemples

Accueil collectif de porteurs de projets

- **Organisateur** : ADDEAR 74
- **16 participants**
- **Objectif** : accompagner à l'émergence de projet



Café transmission : « transmettre sa ferme »

- **Organisateurs** : ADDEAR74 et ADABIO
- **8 participants**
- **Objectif** : favoriser la rencontre cédant-repreneurs



Lecture de paysage : « s'installer dans un département en chantier »

- **Organisateurs** : MRJ et CAJ
- **18 participants**
- **Objectif** : inclure les collectivités territoriales dans les réflexions sur l'installation-transmission et échanger sur leurs rôles

Une action que l'on retrouve sur d'autres territoires

En Auvergne, Terres de Possibles Ciné débat «Les Croquantes »

* **Organisateurs** : FR Civam Auvergne; La Brèche Solidarité Paysan en Auvergne; l'Atelier des Possibles; dASA

* **154** participant.e.s au total sur **4 représentations**

Objectif : échanger sur la place des femmes en agriculture et en particulier lors du parcours à l'installation



En Ardèche, une SITP également Visite de ferme « Installation collective Hors cadre familial en maraîchage et ovin lait »

- **Organisateurs** : Addear 07; AgriBioArdèche
- **14 participants**
- **Objectif** : Prendre en compte la pluralité des manières de s'installer (en collectif ; en HCF par ex)



Des Forums à l'installation qui se démultiplient en Isère, Drôme, Savoie, Ain ...

- **Organisateurs** : sur les 4 départements, 23 associations qui travaillent en partenariat
- **330** participant.es sur les 4 départements
- **Public cible** : stagiaires en BPREA, CGEA, Bac Pro, BTS ACSE, CFPPA...



Conclusion

Des évènements multi-partenariaux : en 2022 les actions AITA volet 6 rassemblent 47 associations partenaires

Des actions démultipliées sur l'ensemble du territoire : 70 évènements organisés dans les 12 départementaux pour un budget total de 112 000€

Des thématiques qui intéressent et mobilisent les (futurs) porteurs de projet, les cédants et plus généralement les acteurs du monde agricole.

Au total : 1800 participant.e.s

Merci pour votre écoute



CELAVAR

Léa Branjonneau :
celavar.auvergne@gmail.com
; 06 09 01 91 34



Laure Ambiehl :
contact@amap-aura.org
; 07 74 80 06 29

Les cafés de la transmission

10 novembre 2022 - Ambérieu-en-Bugey



LES CAFES DE LA TRANSMISSION
CREDIT AGRICOLE CENTRE EST

RDV A NOS ATELIERS ECHANGES SPECIALEMENT DEDIES A LA
TRANSMISSION AGRICOLE

Le jeudi 10 Novembre 2022 à partir de 08h30

A l'espace B52
Au centre commercial d'Intermarché à Ambérieu-en-Bugey

Des Experts du département de l'AIN seront à votre disposition pour répondre
gratuitement à vos questions :

- ACOR de l'AIN : juriste
- Avocat fiscaliste
- CER France : Expert comptable
- Chambre d'Agriculture
- Jeunes Agriculteurs de l'Ain : référent installation
- Notaire
- SAFER

Crédit Agricole : Ingénieur Patrimonial, chargés d'affaires AGRICOLE



Type d'action : Café-transmission

Description détaillée de l'action :

A l'initiative du Crédit Agricole et en partenariat avec les Jeunes Agriculteurs de l'Ain, le café-transmission fonctionne sur la base du « speed dating » : des rencontres entre les partenaires de la transmission, des cédants et des potentiels repreneurs.

Publics visés :

Cédants et repreneurs d'exploitations agricoles

Objectifs qualitatifs :

Les journées thématiques répondent à 3 grands objectifs :

- Conseiller les cédants et repreneurs sur les démarches à suivre
- Faciliter la transmission des exploitations
- Assurer le renouvellement des générations en agriculture

Objectifs quantitatifs :

- 40 personnes

MATINÉE de la
TRANSMISSION
AGRICOLE

JEUDI 10 NOVEMBRE
DE 8H30 À 12H00

RESTAURANT PUB B52
CENTRE COMMERCIAL D'INTERMARCHÉ
01500 AMBERIEU-EN-BUGEY

VOUS SOUHAITEZ TRANSMETTRE
VOTRE EXPLOITATION AGRICOLE ?



Actions menées en 2022 par la coordination des Espaces Test Agricoles

Des actions de communication ciblées sur la **présentation, la vulgarisation et la diffusion du dispositif d'espace-test**, à destination des porteurs de projets et des futurs cédants mais aussi des partenaires de l'installation qui peuvent avoir une connaissance limitée du dispositif

En 2022, organisation de **16 rencontres** en Auvergne-Rhône-Alpes pour sensibiliser les porteurs de projets et les cédants au test agricole sous différentes formes :

- Des temps de rencontre avec des lycées agricoles qui peuvent être ouverts à tous avec une présentation assez générale du test agricole
- Des rencontres avec un public plus ciblé et plus restreint de porteurs de projets plus au fait du test agricole avec un temps de réflexion sur leur propre projet de test, d'où une présentation plus approfondie du dispositif

➔ **Sensibilisation de plus de 90 porteurs de projets**

Partenaires : Addear 69, Addear 74, Addear 38, Etamine, Addear 42, Ilots paysans

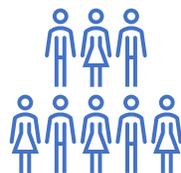


02/02/2022

La Tour de Salvagny

Tranplins AGRI'

Forum départemental
renouvellement des
générations en agriculture



**19 structures partenaires
mobilisées sur une
journée entière**

CER France, SAFER, Solidarité
Paysans, Rhône Terre d'Éleveurs,
Crédit Agricole, Banque Populaire,
Crédit mutuel, Groupama, Graine
d'emplois, Miimosa, Rhône
Développement Initiative, FDSEA/JA



BTS St Laurent de Chamousset,
BTS lycée de Bel Air

INSTALLATION	
9h30	L'enjeu du foncier dans son projet d'installation Intervenants : SAFER, FDSEA, OPAC, Chambre agriculture du Rhône
10h30	Construire son projet économique et financier : les points clés Intervenant : Chambre agriculture du Rhône
11h30	Optimiser le financement de mon projet Intervenants : Crédit Agricole Centre-Est, Rhône Développement Initiative
13h30	Les enjeux climatiques : un challenge pour mon installation Intervenants : Banque populaire Auvergne Rhône-Alpes, Groupama Rhône-Alpes Auvergne, Chambre agriculture du Rhône
14h00	Commercialiser sa première production : les moyens à votre disposition Intervenant : Chambre agriculture du Rhône
14h30	Table ronde : choisir le parcours de formation adapté à mon profil et mon projet Intervenant : Chambre agriculture du Rhône

Mini-conférences - tables-rondes

TRANSMISSION	
9h30	La valeur de mon entreprise Intervenant : CERFrance
10h30	Cessation ? Transmission ? Mon trousseau pour la clé des champs Intervenant : Chambre agriculture du Rhône
11h30	Transmission du foncier et succession Intervenant : FDSEA
13h30	La retraite (conditions, cumul emploi retraite, ...) Intervenant : MSA
14h30	Bien vivre sa retraite et la transition Témoignages



8 mini-conférences qui ont fait le plein de participants sur les thématiques installation et transmission et une conférence sur énergie/climat et installation



15 stands en lien avec l'installation et/ou la transmission

Ateliers d'échanges entre cédants et porteurs de projet

9h30 - 11h	Viticulture
11h-12h30	Arboriculture - maraîchage
13h30-15h	Élevage



3 ateliers d'échanges

cédants/porteurs de projets (viticulture/arboriculture/élevage), 1 table ronde sur les parcours de formation, et des témoignages de cédants.

1h30 de théâtre participatif

sur le thème du renouvellement des générations avec 2 pièces différentes interactives avec le public.

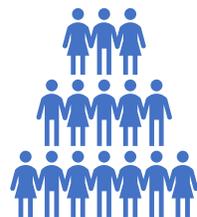


15h30
Théâtre forum *Compagnie Force Nez*
« Elle va devenir quoi la ferme »



Tranplins AGRI'

Forum départemental
renouvellement des
générations en agriculture



200 visiteurs sur la journée



Un espace numérique avec deux films auto-réalisés
pour communiquer sur les parcours et les points de
vigilance de l'installation et de la transmission (dans
la tête d'un cédant et dans la tête d'un repreneur),



Une borne tactile pour consulter nos sites web dont
"coindufoncier" et « RDI »
Deux casques de réalité virtuelle



**aGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Bilan 2022 de l'activité des points accueil installation (PAI), des centres d'élaboration des plans de professionnalisation personnalisés (CEPPP) et des stages 21 heures



Bilan d'activité des PAI – CEPPP – Stages 21H

COMITE REGIONAL INSTALLATION –TRANSMISSION

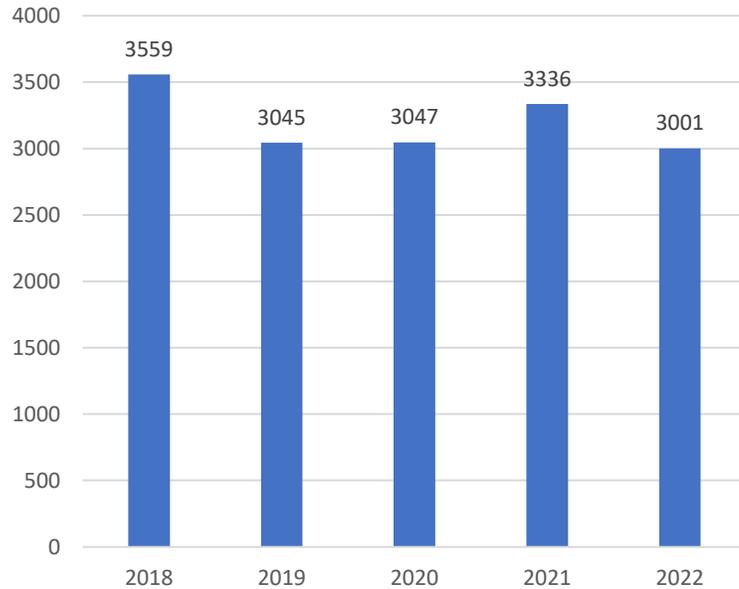
7 décembre 2023

aura.chambres-agriculture.fr



PAI : Une analyse régionale complexe ...

Nombre de primo accueil

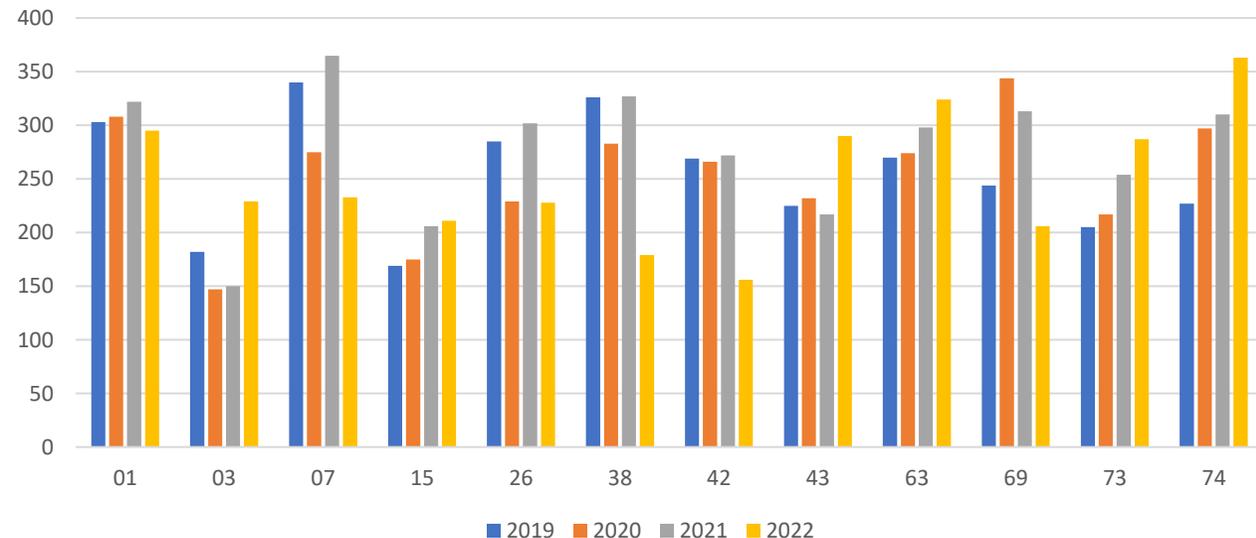


Une baisse de 10 % de la fréquentation des PAI par rapport à 2021 qui est plutôt analysée comme un retour à la normale après l'effet COVID de 2021.

Une forte disparité départementale liées aux contextes locaux.

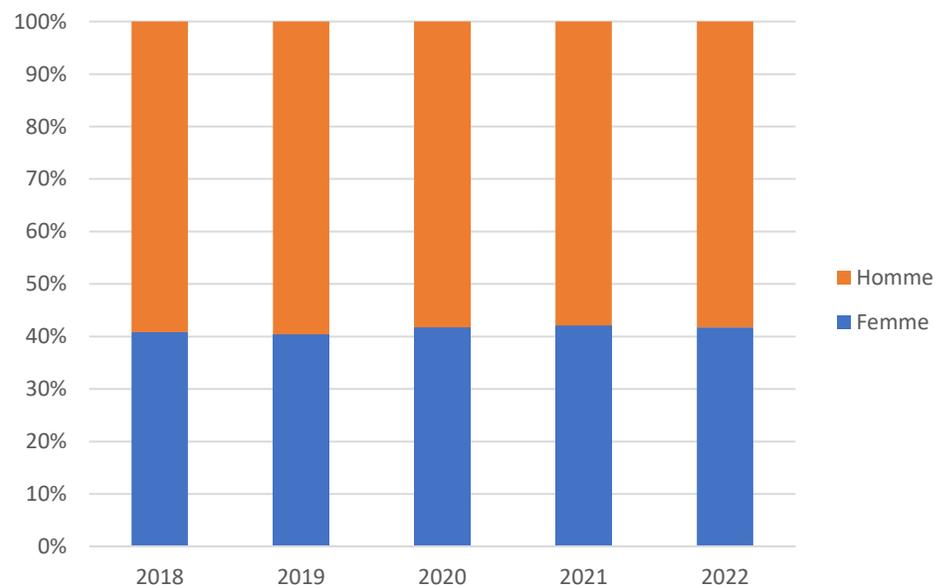
Mais globalement, les primo-accueil ne sont pas forcément représentatifs de l'activité des PAI. En effet, les profils des porteurs de projet étant de plus en plus éloigné de l'agriculture, **il y a de nombreux rendez-vous de suivi qui ne sont pas recensés dans les statistiques.**

Evolution des primo accueil dans les départements



PAI : Profil des personnes accueillies

Evolution de la répartition homme/femme entre 2018 et 2022



Peu d'évolution depuis 2018 dans la répartition homme/femme avec une moyenne à 41 %.

2022



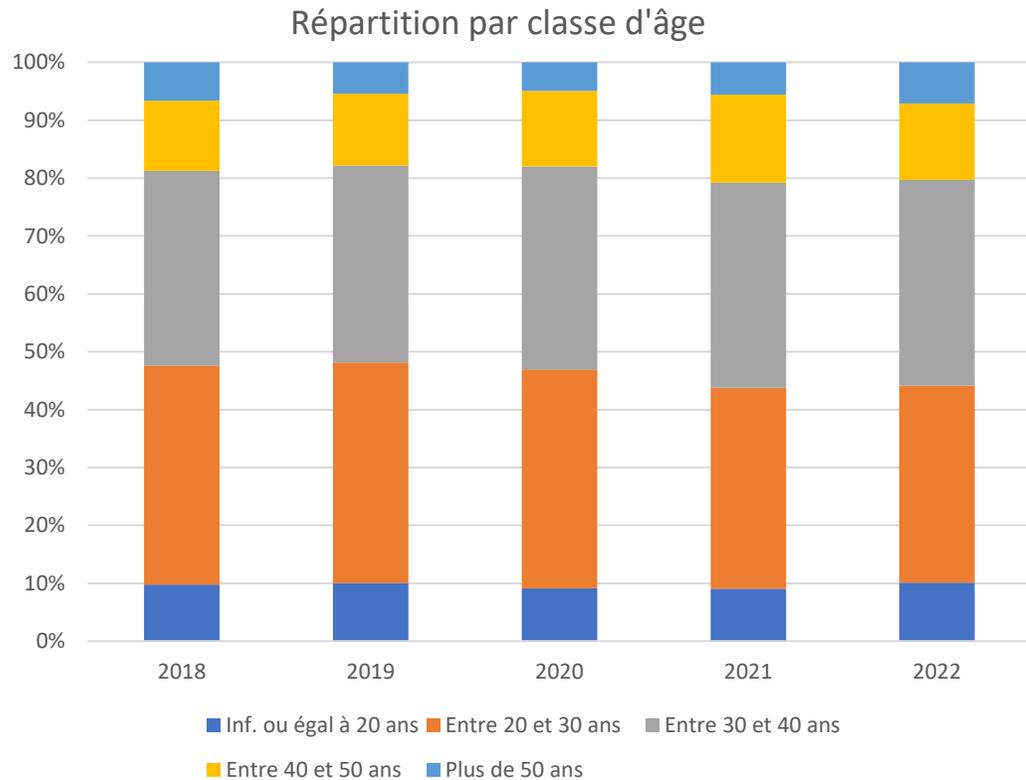
58 %



42 %

En 2022, la part des femmes se situe à 42 % avec une variabilité assez forte entre certains départements : 46,7 % de femme en Haute-Savoie pour 30,8 % en Haute-Loire

PAI : Profil des personnes accueillies

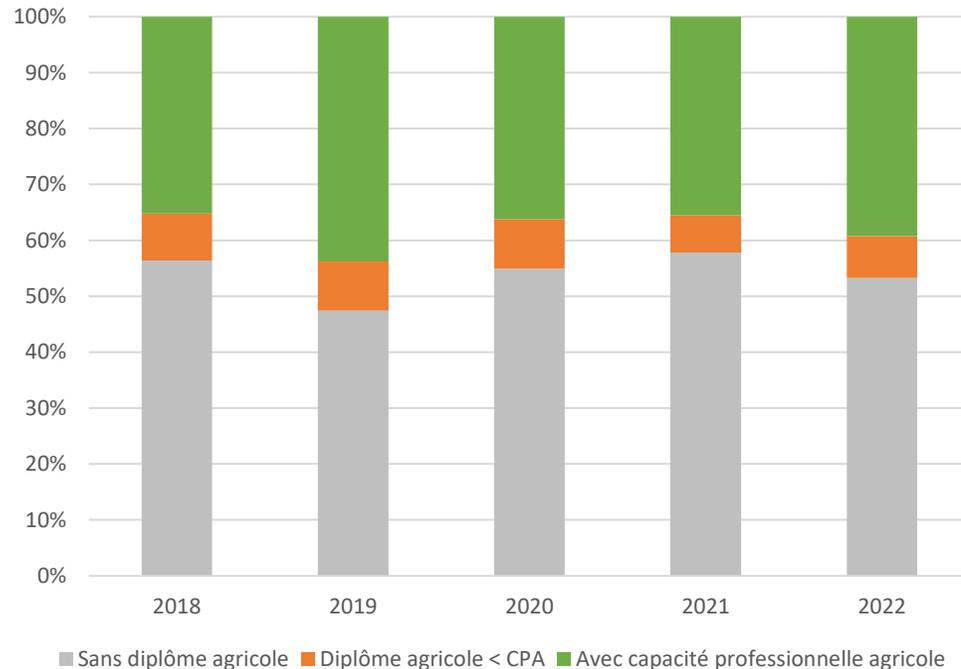


Pas d'évolution significative de la répartition par classe d'âge des porteurs de projet accueillis au PAI, la majorité se situe dans la tranche 20 ans à 40 ans.

- **L'âge moyen se situe à 33 ans**
- 80 % des porteurs de projet ont moins de 40 ans
- **Le public masculin est plus jeune** : 64% des - 30 ans sont des hommes
- **Les femmes envisagent un projet agricole plus tardivement** : 44% des plus de 40 ans sont des femmes
- **80 % des personnes accueillies ne sont pas originaires du milieu agricole** : attention, cette moyenne cache une certaine disparité départementale

PAI : La formation des personnes accueillies

Evolution de la formation
entre 2018 et 2022

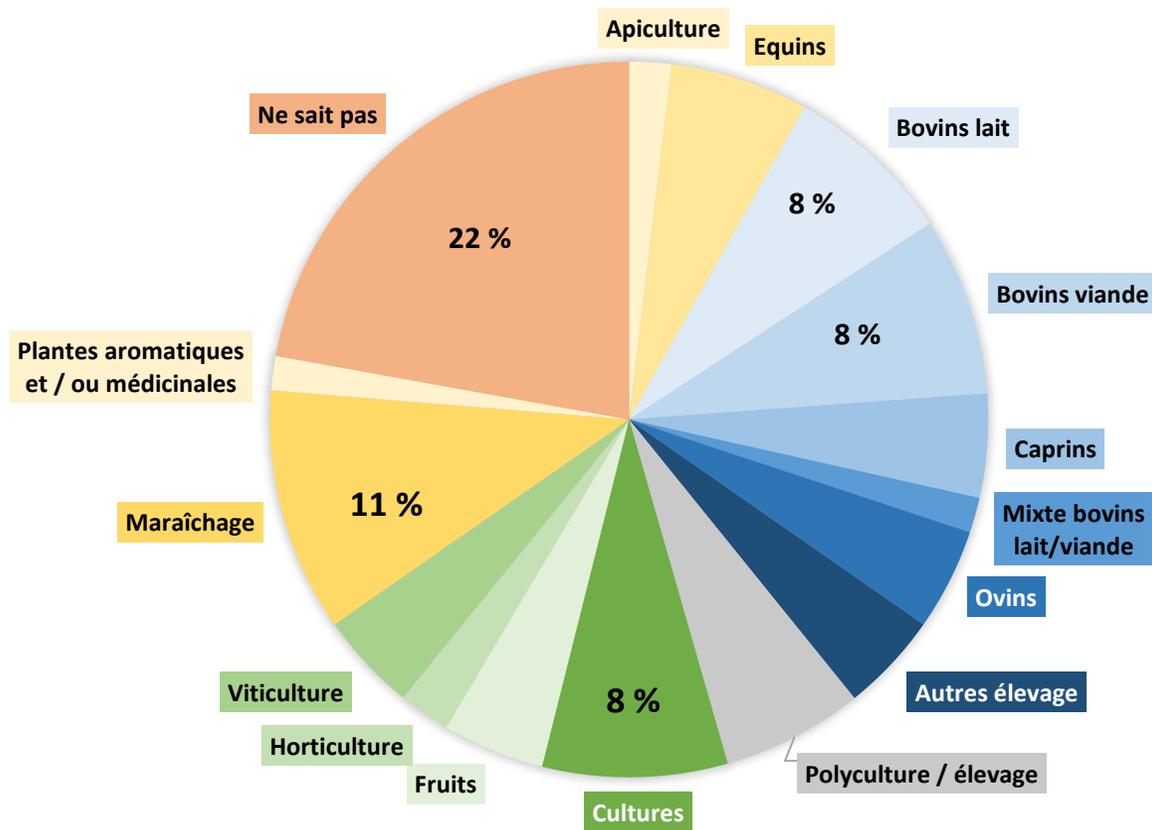


2022

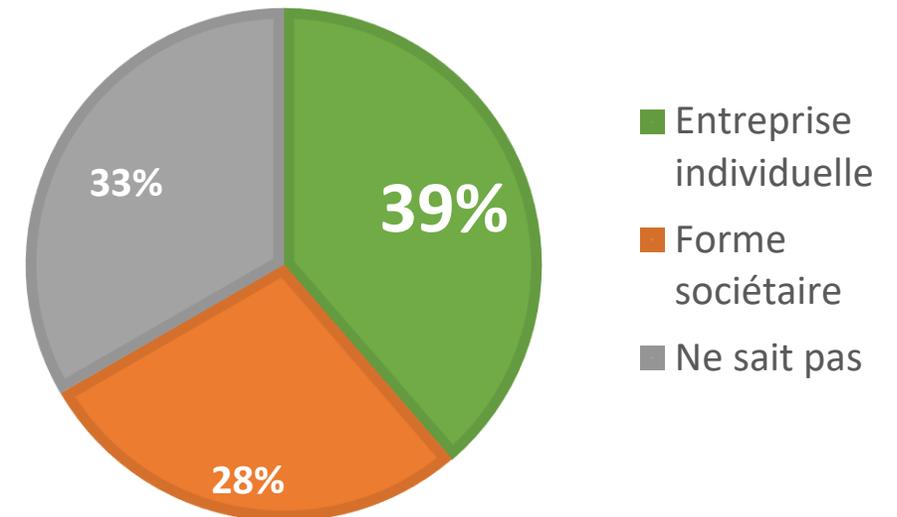
- **53 %** des personnes accueillies en PAI ne disposent d'aucun diplôme agricole
- **39 %** disposent de la Capacité Professionnelle Agricole pour s'installer « rapidement »

On observe des disparités entre les départements : dans les départements auvergnats les porteurs de projets sont 48 % à avoir la capacité professionnelle pour s'installer, à contrario pour l'Ain, l'Isère et les Savoie, les porteurs de projet sont à plus de 60 % sans diplôme agricole

PAI : Typologie des projets envisagés



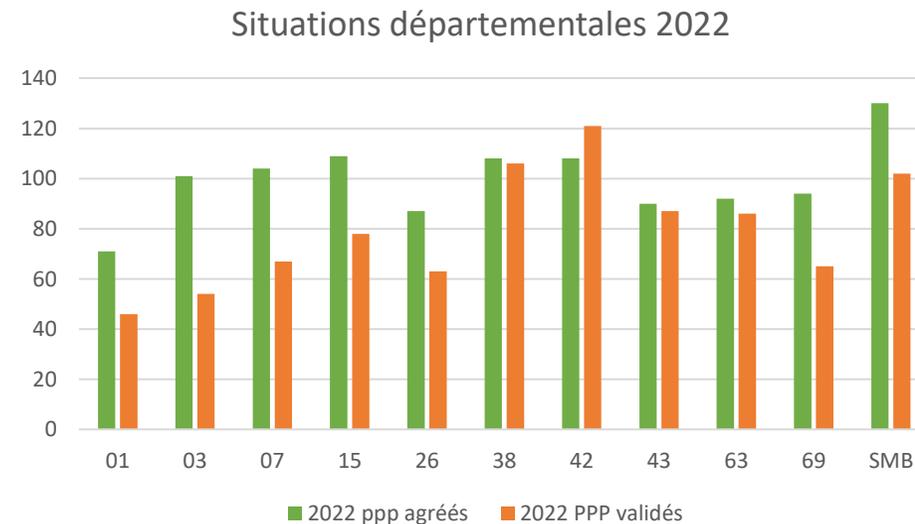
- **Un quart des porteurs de projets sont indécis sur la production**
- **Le maraîchage arrive en tête des productions envisagées** alors que l'élevage bovin en représente moins d'un quart...mais les statistiques DJA sont à l'inverse...



Les Parcours de Professionnalisation Personnalisés

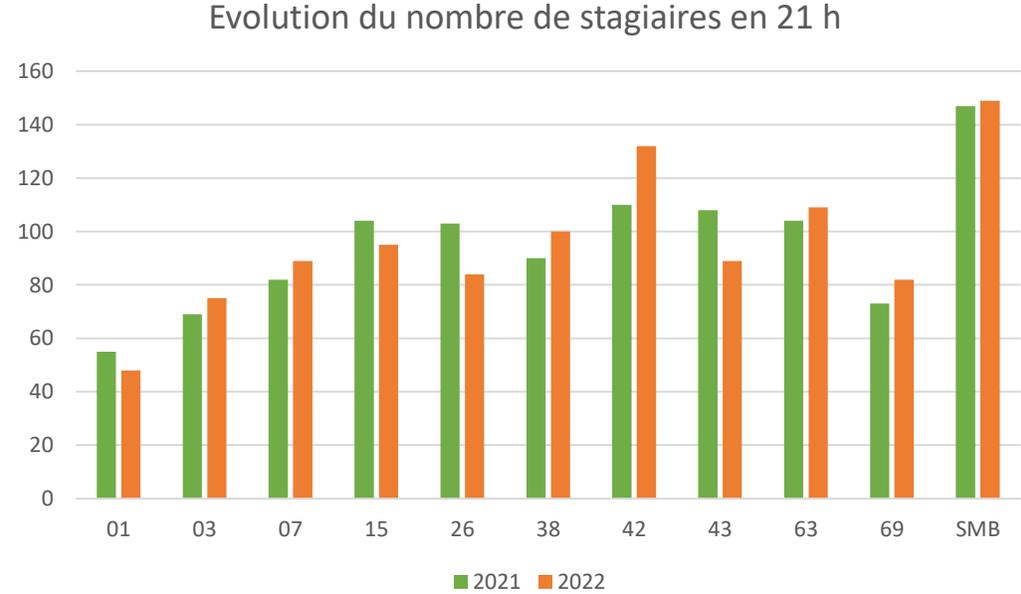
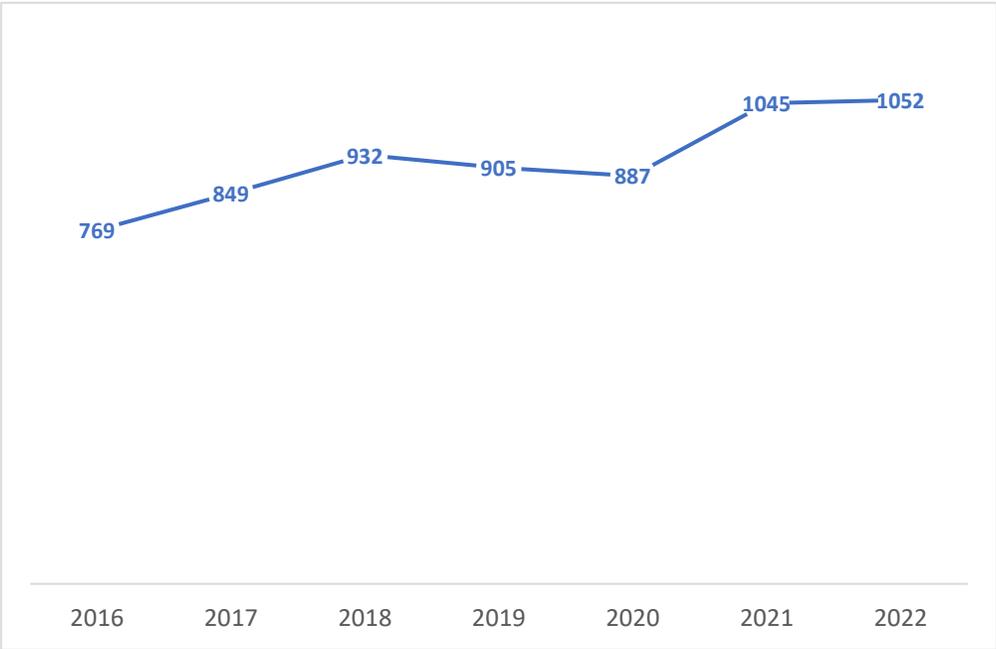


Une diminution d'activité de 13% qui s'explique, entre autres, par l'arrêt du financement par VIVEA de la formation avant l'installation. Cela a généré des retards, le temps de mettre en place le financement par le CPF.



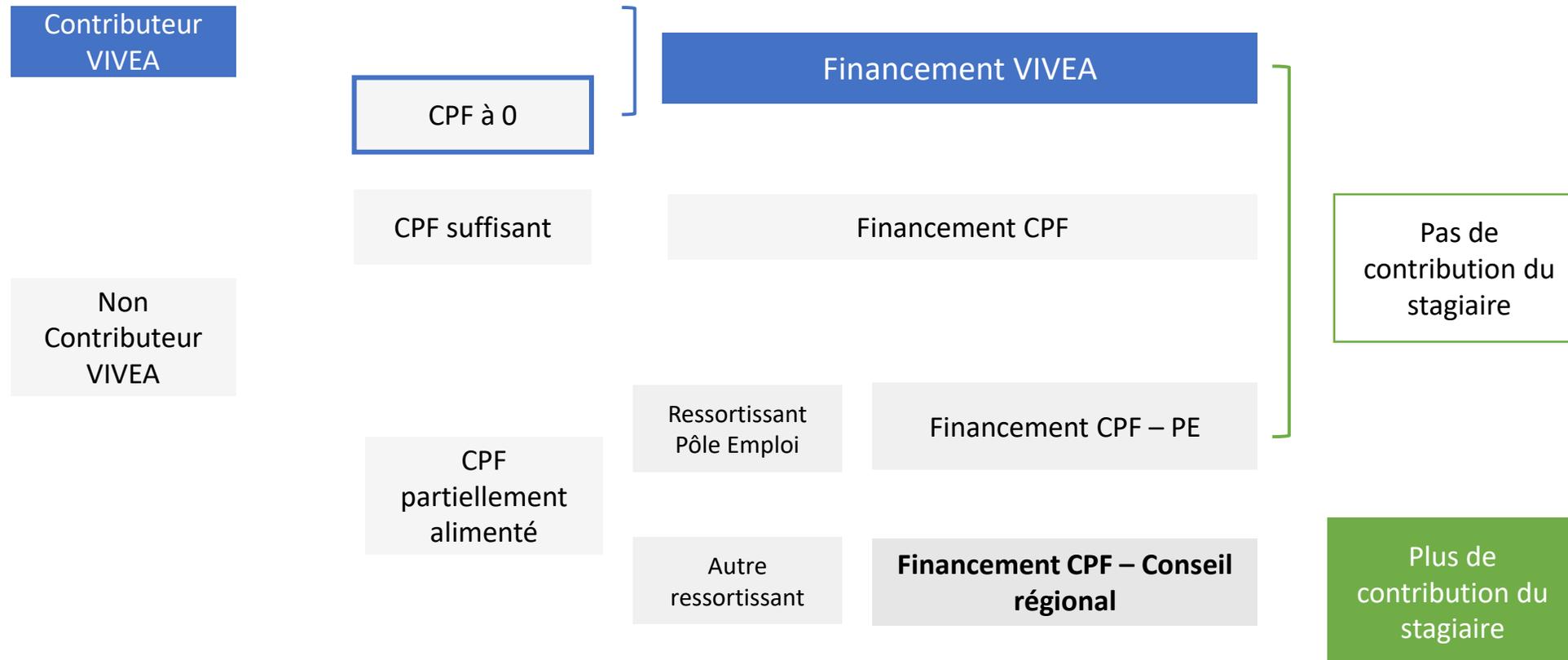
Les Stages 21h

Le nombre de stagiaires reste stable en 2022



Financement de la formation des porteurs de projet

Fin 2022 : mise en place d'une convention avec le Conseil régional pour les stagiaires n'ayant pas suffisamment de CPF



En conclusion

- Un niveau d'activité en 2022 qui revient à la normale après l'engouement COVID. Un constat généralisé de rendez-vous de suivi de plus en plus nombreux en PAI, lié au profil des porteurs de projets.
- Le financement de la formation qui a trouvé une issue favorable en 2022 grâce à l'abondement par le Conseil régional,
- Des incertitudes à court terme sur la reconduction de la labellisation pour 2024 et à plus long terme, sur le devenir de ces dispositifs suite à la concertation dans le cadre de la PLOAA.



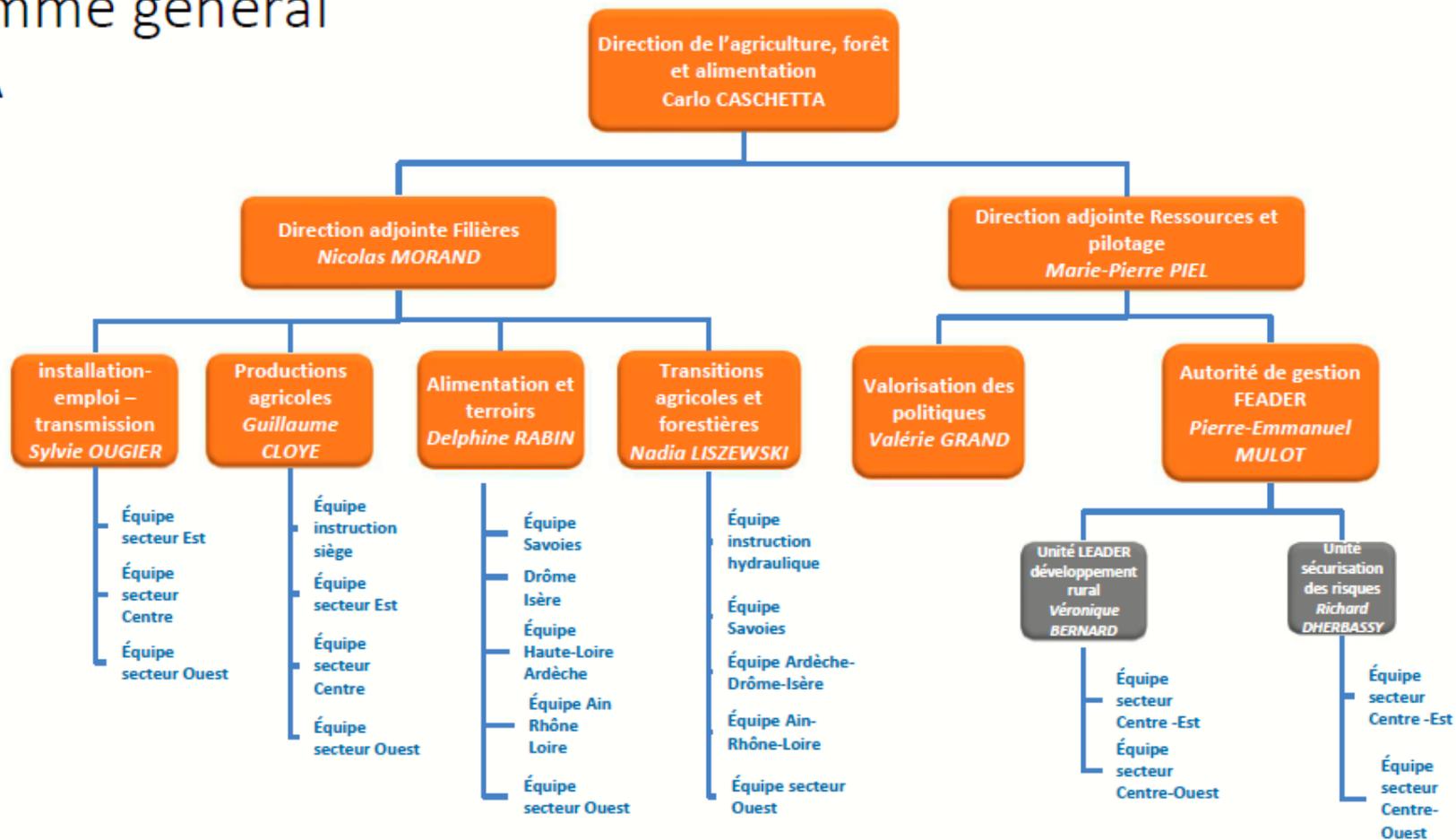
La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

**PROGRAMME EUROPÉEN 2021-2027
EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES**

Programmation DJA 2023-2027

Une organisation régionale

Organigramme général de la DAFA



Secteur Ouest : 03, 15, 43, 63



Agents en résidence administrative départementale

Secteur Centre : 07, 26, 42, 69



Agents en résidence administrative départementale

Secteur Est : 01, 38, 73, 74



Agents en résidence administrative départementale

DJA

- Prise de compétence pleine et entière sur la DJA par la Région (y compris programmation 14-22)
- Soutenir la dynamique d'installations dans la Région : maintien de la DJA à un niveau moyen de 40 000€ pour que notre région reste attractive en matière d'installation.
- Nouvelle gouvernance départementale de sélection des dossiers sous pilotage politique de la Région avec une déclinaison des comités en départements
- Ouverture du dispositif "M'installer en agriculture avec la DJA" le 4 janvier 2023 => 6 CEP tenus sur les 12 départements

MONTANT - Grille financière de la DJA

- En 2023 l'Etat ne finance plus la DJA. C'est désormais la Région qui assure le cofinancement avec le FEADER
- La part de financement de la Région est de 57% en Rhône-Alpes et 40% en Auvergne et la part du FEADER est de 43% en Rhône-Alpes et 60% en Auvergne
- La DJA est une aide à la trésorerie qui permet de faciliter le démarrage de l'activité, elle est versée en deux fois : un acompte de 80% est versé à la constatation de l'installation et le solde de 20% est versé à l'issue de la période d'engagement
- L'aide comprend un montant de base, variable selon la zone du siège de l'exploitation (plaine, défavorisée ou montagne) qui peut être complété par une à trois modulations :

MONTANT - Grille financière de la DJA

		Montant
Montant de base	Zone de plaine	16 000 €
	Zone défavorisée	24 000 €
	Zone de montagne	32 000 €
Modulation Formation / expérience		6 000 €
Modulation Démarche de progrès		6 000 €
Modulation Investissements	plancher 100 000 €	6 000 €
	> 200 000 €	9 000 €
	> 300 000 €	12 000 €
Montant de la DJA maximale		56 000 €

**Montant moyen
de DJA visé :
40 000 €**

Conditions nécessaires pour bénéficier des différentes modulations :

➤ Formation/Expérience :

Porteur de projet ayant au moment du dépôt de la demande d'aide :

- Diplôme agricole de niveau 5, 6, 7 ou 8 (= bac + 2 et plus) ou
- Diplôme agricole de niveau 4 et expériences professionnelles de plus de 24 mois au moins à mi-temps (sur les 4 dernières années).

Conditions nécessaires pour bénéficier des différentes modulations :

➤ Démarche de progrès :

Porteur de projet doit s'engager dans un nouvel engagement (au regard de l'exploitation reprise ou de la société qu'il intègre ou de l'un des ateliers) parmi :

- Certification environnementale de niveau 3 (HVE),
- Signes d'Identification de Qualité et d'Origine (SIQO) (dont AB),
- Certification label bas carbone,
- Souscription à une MAEC,
- Adhésion à un GIEE, groupe 30 000, réseaux DEPHY,
- Mise en place de 70 ruches ;

➤ Investissements :

Ils sont quantifiés avec les investissements inscrits au PE. Les investissements retenus seront précisés dans l'appel à candidatures.

Critères d'éligibilité de la demande

- Le JA élabore un plan d'entreprise d'une durée de 4 ans.
- Le revenu agricole prévisionnel devra être supérieur à 1 SMIC en année 4 pour une installation à titre principal.
- De plus, la part du revenu agricole du JA devra être d'au moins 50% du revenu professionnel pour une installation à titre principal.
- D'autres modalités d'installation sont possibles (installation progressive ou installation à titre secondaire).
- Le porteur de projet doit analyser la durabilité de son projet d'installation au travers d'une analyse des risques sociaux et environnementaux, contenu dans le plan d'entreprise.
- D'autres critères d'éligibilités sont précisés dans l'appel à candidatures

Intitulé du dispositif :

101 M'installer en agriculture avec la DJA

Critères de sélection	Notation du critère*	Note maxi
Autonomie au regard des moyens de productions	Le plan d'entreprise démontre que le projet d'installation permet une autonomie dans les moyens de production. Il sera analysé au regard de la détention (en propriété, en location ou en mise à disposition) des moyens de production (foncier, cheptel, bâtiments, matériels) nécessaires à l'atteinte du chiffre d'affaires. La détention peut être seule ou dans le cadre collectif. Dans une certaine limite, le recours à un tiers pourra être accepté.	25
Cohérence globale du projet	Le plan d'entreprise démontre que le projet est cohérent. Quatre indicateurs doivent être remplis : - Réalisation des démarches administratives (initiation des démarches) - Faisabilité de l'étude économique : cohérence de la trésorerie et du financement, cohérence du chiffre (prix / circuit de commercialisation / rendement / prévisionnel des aides...), analyse des ratios économiques au regard de la spécificité du projet, prise en compte des travaux de mise aux normes à réaliser le cas échéant - Prise en compte dans la prévision des aléas climatiques, sanitaires et conjoncturels - Cohérence du projet par rapport à l'analyse de la durabilité du projet d'installation	27
Revenu professionnel global maximum dégagé en fin de période d'engagement	RPG est inférieur à 3 SMIC en année 3 et 4	25
Mutualisation	Emploi : adhésion à un groupement d'employeur ou service de remplacement	2
	Equipements : adhésion à une CUMA, souscription à un contrat d'entraide, atelier de transformation collectif	2
	Exploitation : installation sociétaire	2
Activation de modulation	Activation de la modulation formation / expérience	4
	Activation de la modulation démarche de progrès	2
	Activation de la modulation investissements	2
Climat	Le projet d'installation s'inscrit dans un engagement agroenvironnementale déjà présent sur l'exploitation reprise ou prévu dans le projet d'installation (certification environnementale de niveau 3 (HVE), SICO (dont AB), certification label bas carbone, souscription à une MAEC, adhésion à un GIEE, groupe 30 000, réseaux DEPHY, mise en place de 70 ruches)	9

Note minimale possible :

Note maximale possible :

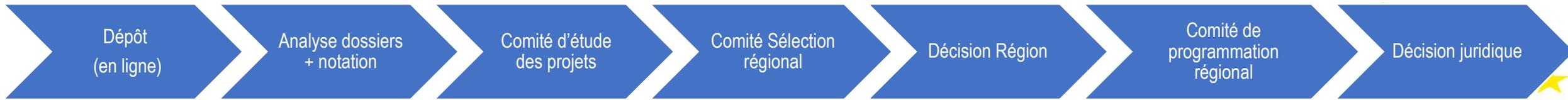
NOTE ELIMINATOIRE** :

2

100

75

Processus décisionnel : rôle des instances



- **Le Comité d'étude des projets (CEP) :**

- Émettre un avis d'expert sur le projet d'installation **au regard de la grille de sélection,**
- Périmètre géographique départemental
- Lieu de consultation des représentants de la profession agricole permettant des échanges sur la viabilité des dossiers et les évolutions de notre agriculture
- C'est la note de sélection de chaque dossier qui détermine si un dossier est acceptable. Le CEP peut l'ajourner à deux reprises maximum ; possibilité d'auditionner le porteur de projet,
- Transmission des dossiers au comité de sélection, puis comité de programmation

Processus décisionnel : le CEP

- **Région** : un conseiller régional titulaire et un conseiller régional suppléant désignés par le Président du Conseil Régional qui président les CEP
- **Membres élus qui prennent part au vote**
- **Représentants syndicaux** : 8 titulaires et 8 suppléants (8 voix) répartis entre les organisations syndicales selon la représentativité régionale desdites organisations syndicales aux dernières élections professionnelles des chambres d'agriculture (collège exploitants).
- **Représentants de la chambre départementale ou interdépartementale d'agriculture** : 3 titulaires et 3 suppléants (3 voix)

*Base de calcul :
représentativité
régionale aux
élections Chambre
2019*

Processus décisionnel : le CEP

Membres invités récurrents (ne prennent pas part au vote)

1. **Région** : les services techniques. Si l'élu régional est absent, le service Installation Emploi Transmission de la Région animera le CEP.

2. **Mission de Service Public (MSP)** : un responsable de la MSP accompagné d'une ou des personnes qui ont réalisé les MSP confiées sur les dossiers présentés.

3. En tant que partenaires sur les sujets d'installation et d'agriculture, les **services du Conseil départemental** (problématique de l'eau) et les **services de l'Etat** (aspects réglementaires sur les autorisations d'exploiter, agrément GAEC et autorisation loi sur l'eau)

Membres invités ponctuellement

- Les structures d'accompagnement du Jeune Agriculteur d'étude de projets
- Le jeune agriculteur
- Banques
- Service de la SAFER

Le quorum n'est pas requis

Bilan des DJA 2023



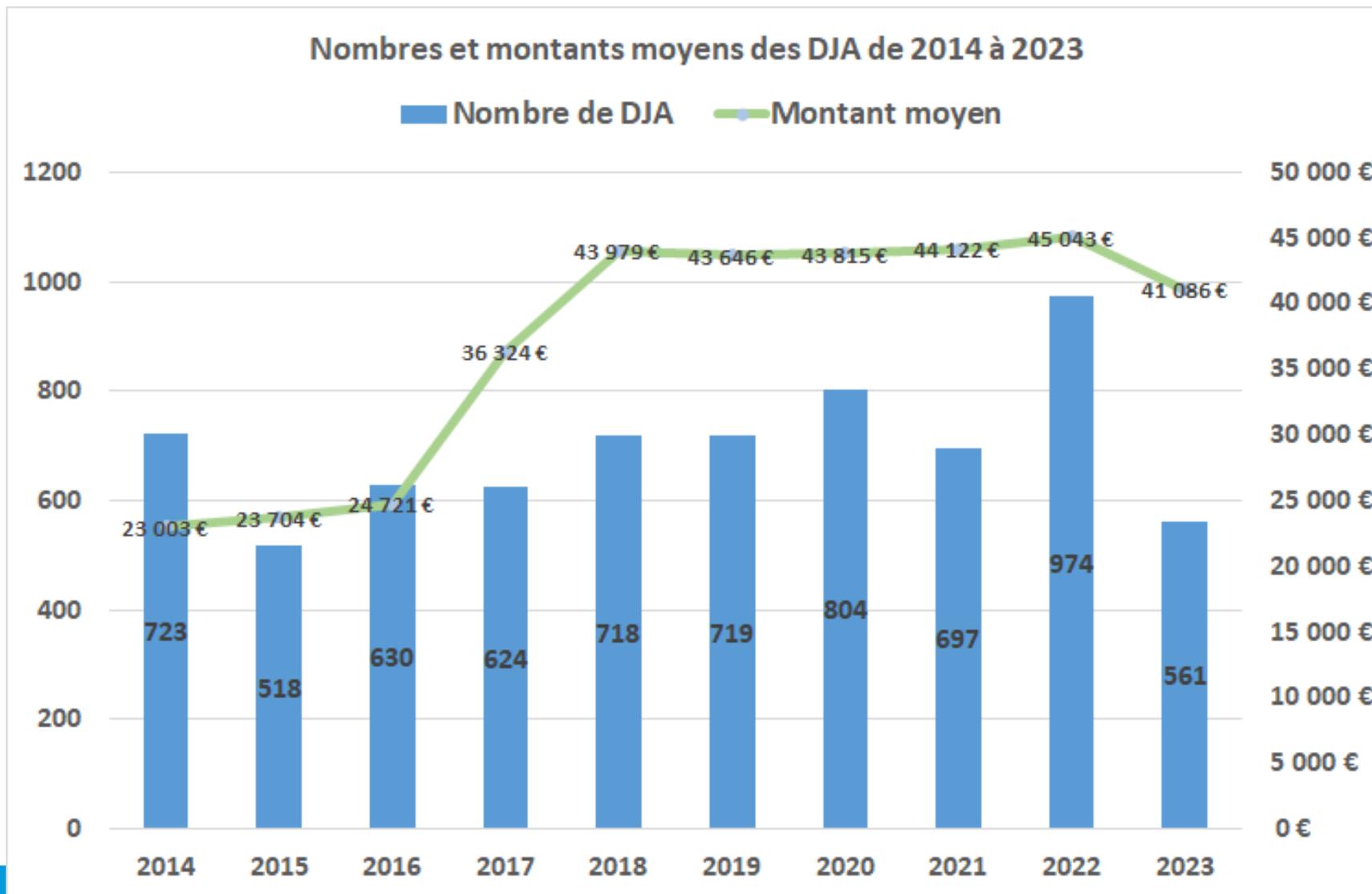
Dept	Dates des COSEL						TOTAL
	5/4	6/6	11/7	6/10	9/11	6/12	
Nombre de DJA	102	98	73	96	61	131	561
Montant total	4 319 000	3 885 000	2 830 500	3 968 000	2 475 000	5 572 000	23 049 500
Montant de base	2 984 000	2 760 000	1 968 000	2 768 000	1 764 000	3 856 000	16 100 000
Montant de la modulation formation expérience	318 000	285 000	195 000	240 000	186 000	366 000	1 590 000
Montant de la modulation démarche de progrès	390 000	351 000	279 000	420 000	213 000	450 000	2 103 000
Montant de la modulation investissements	627 000	489 000	388 500	540 000	312 000	900 000	3 256 500



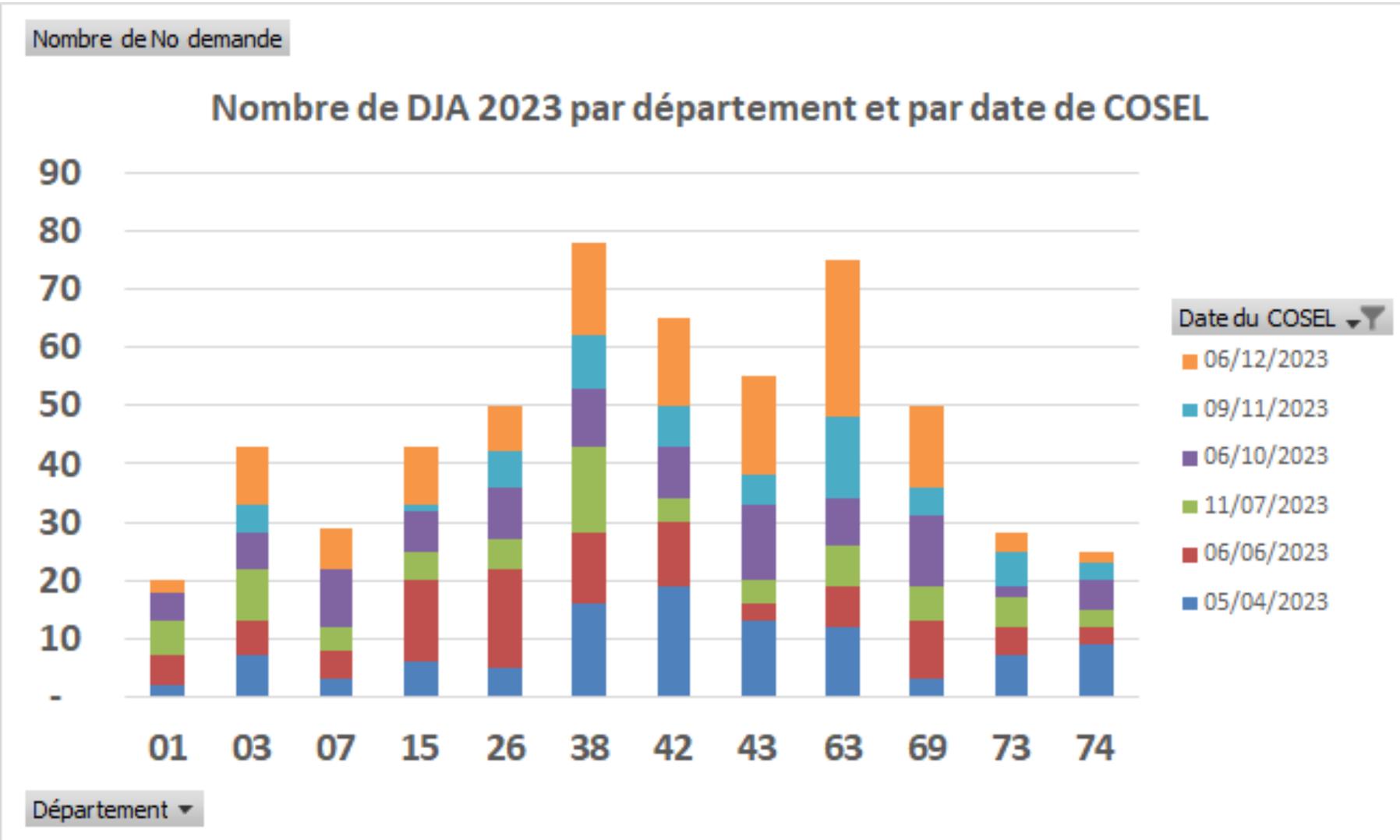
Bilan des DJA 2023

	Dates de COSEL						Total
	5/4	6/6	11/7	6/10	9/11	6/12	
Nb DJA	102	98	73	96	61	131	561
Part FEADER	2 145 150	1 888 150	1 384 140	1 962 940	1 241 730	2 881 650	11 503 760
Part Région	2 173 850	1 996 850	1 446 360	2 005 060	1 233 270	2 690 350	11 545 740
TOTAL	4 319 000	3 885 000	2 830 500	3 968 000	2 475 000	5 572 000	23 049 500
DJA moyenne	42 343	39 643	38 774	41 333	40 574	42 534	41 086

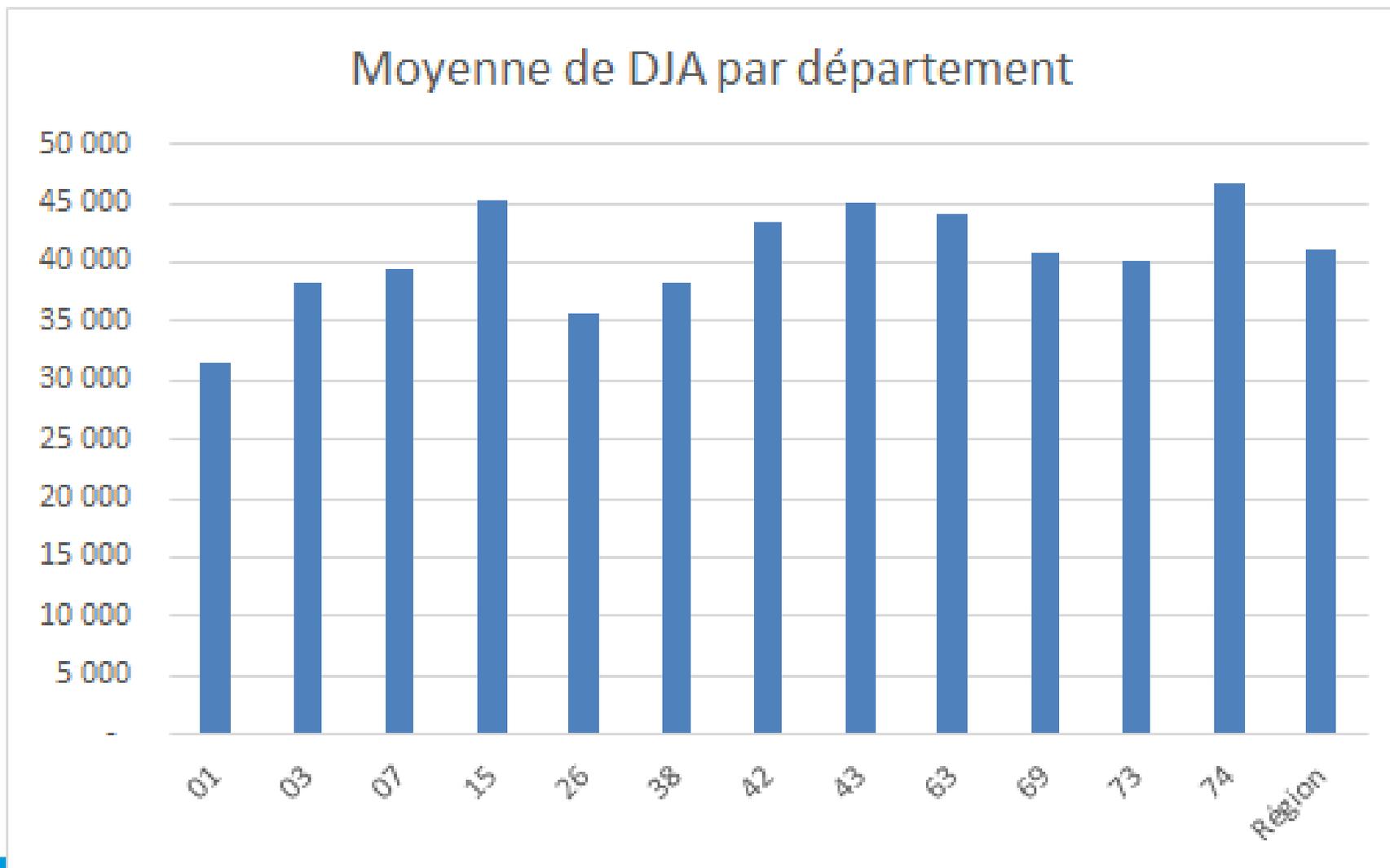
Evolution des DJA de 2014 à 2023



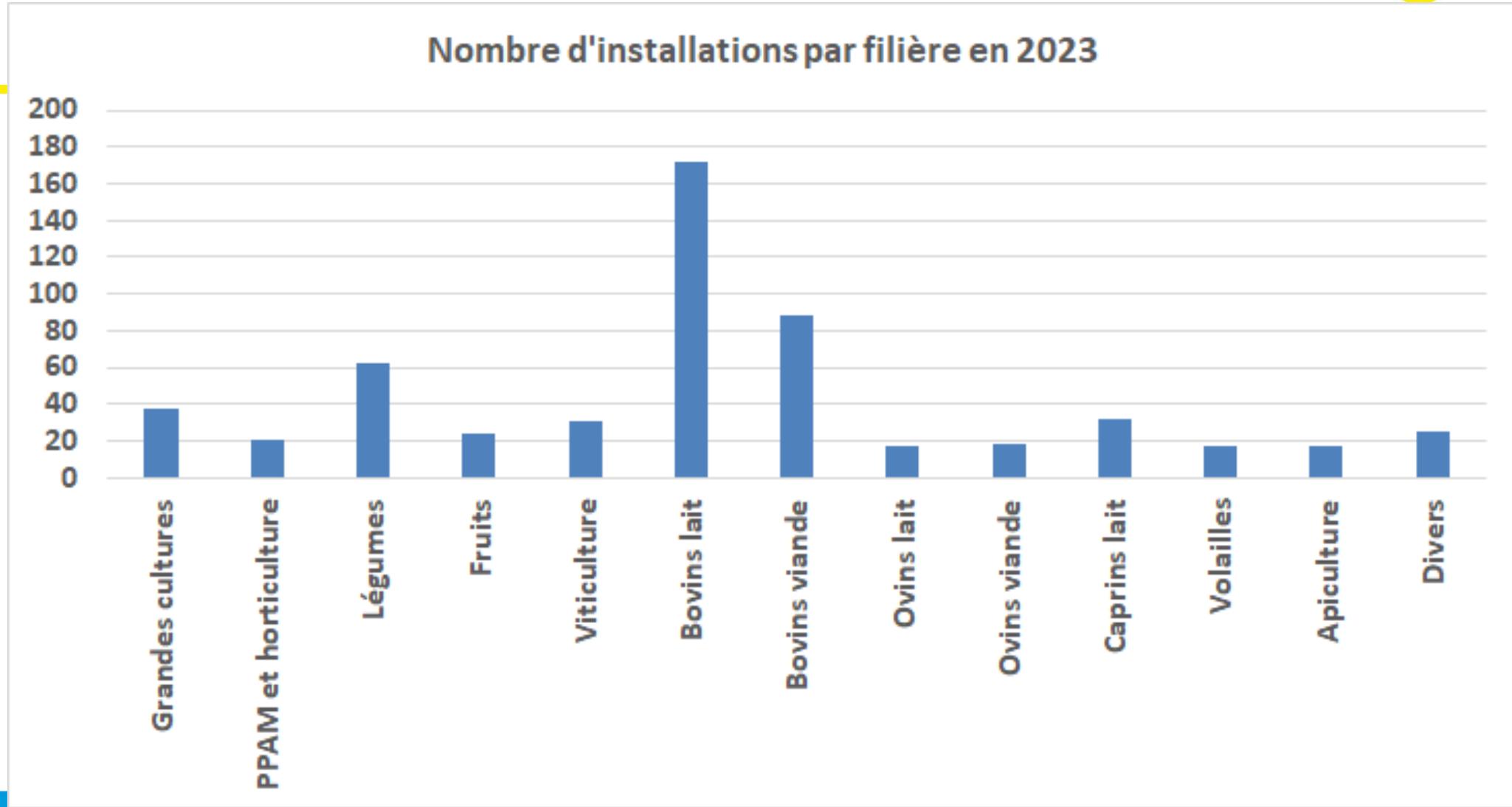
Bilan des DJA 2023



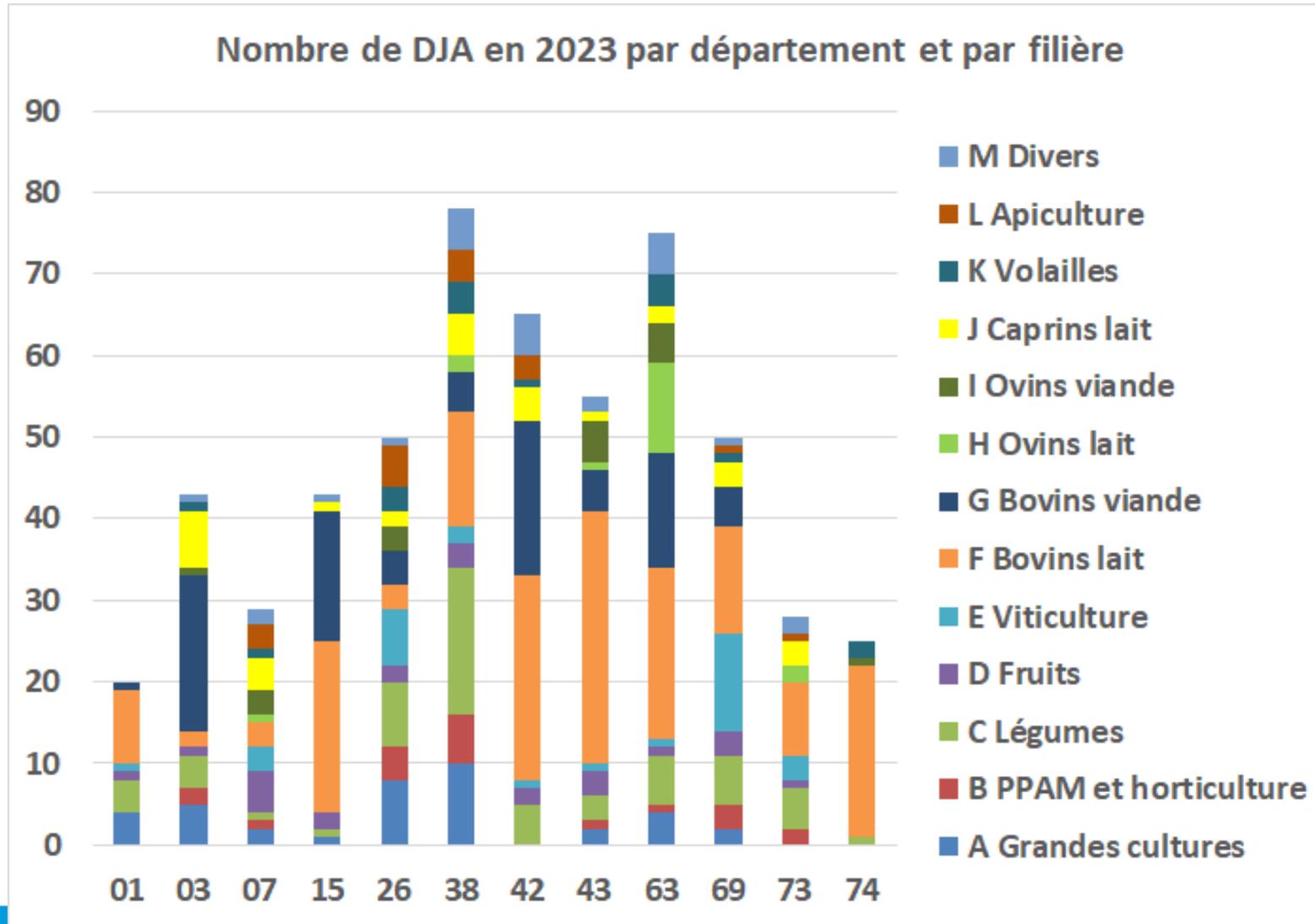
Bilan des DJA 2023



Bilan des DJA 2023

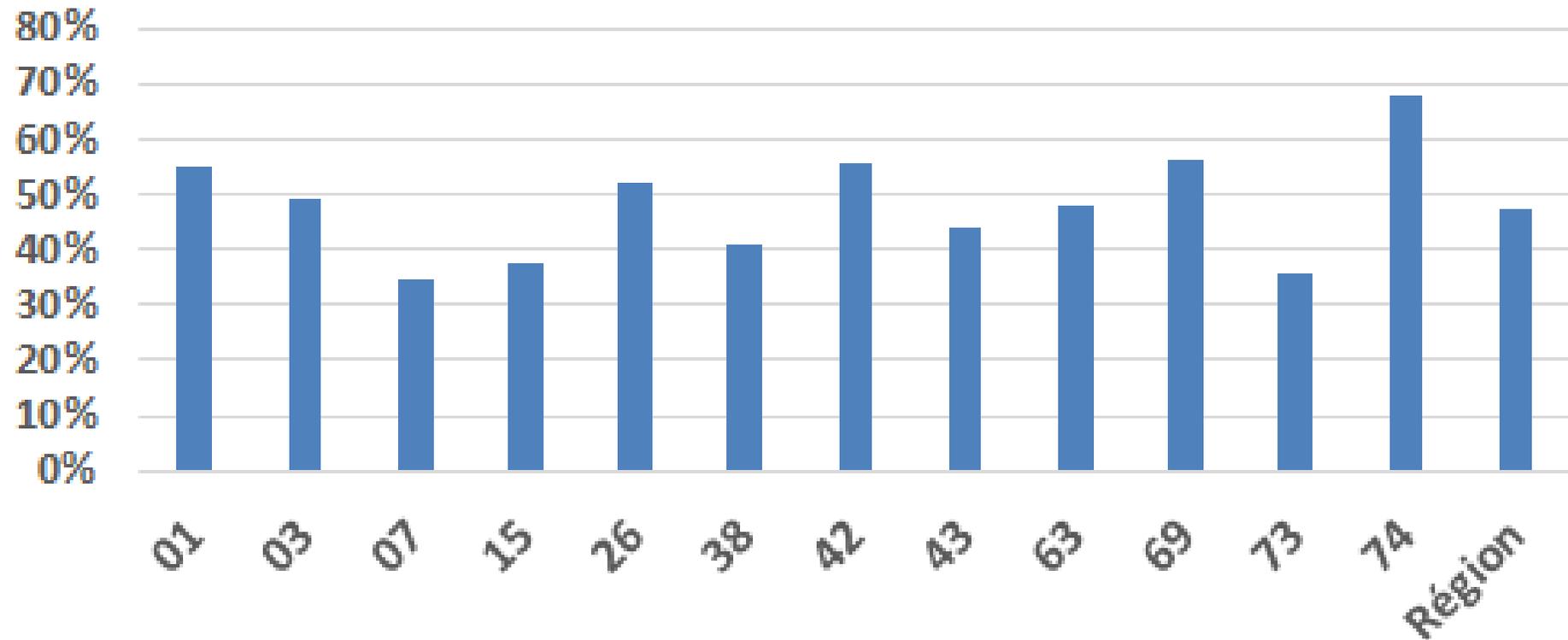


Bilan des DJA 2023



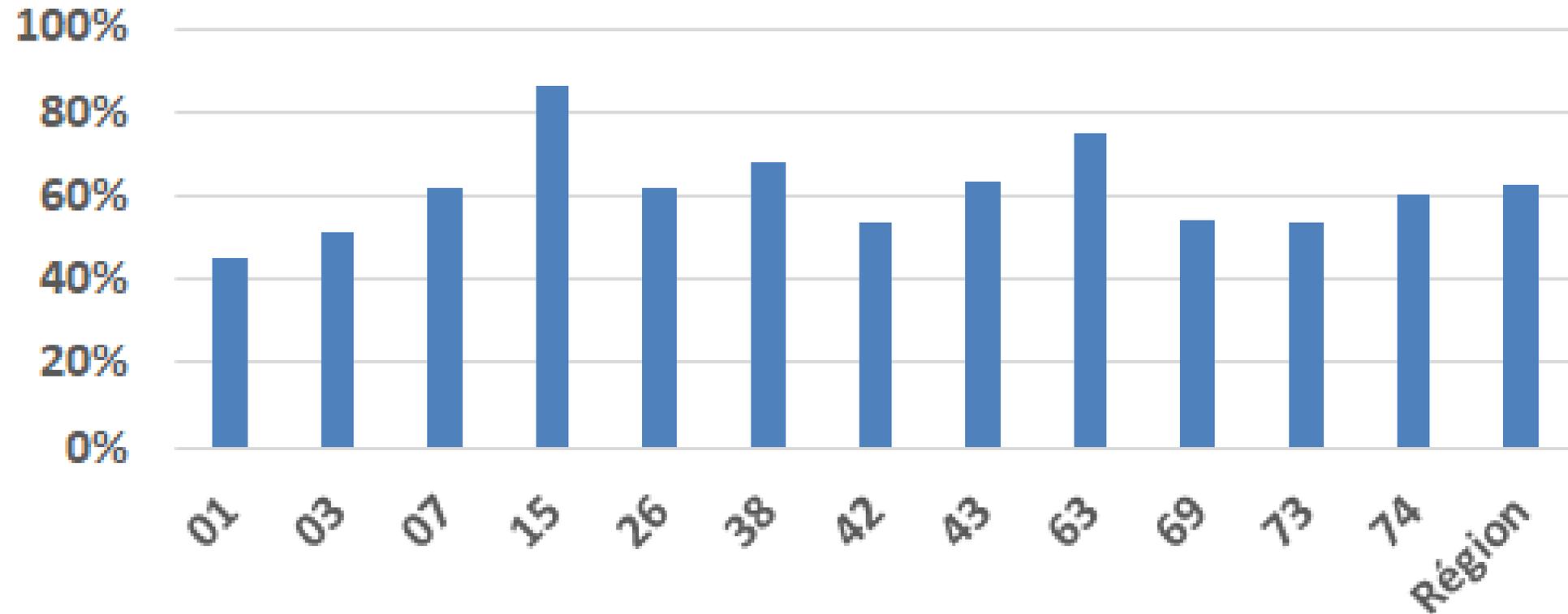
Bilan des DJA 2023

Taux de bénéficiaires de la modulation formation expérience par département en 2023

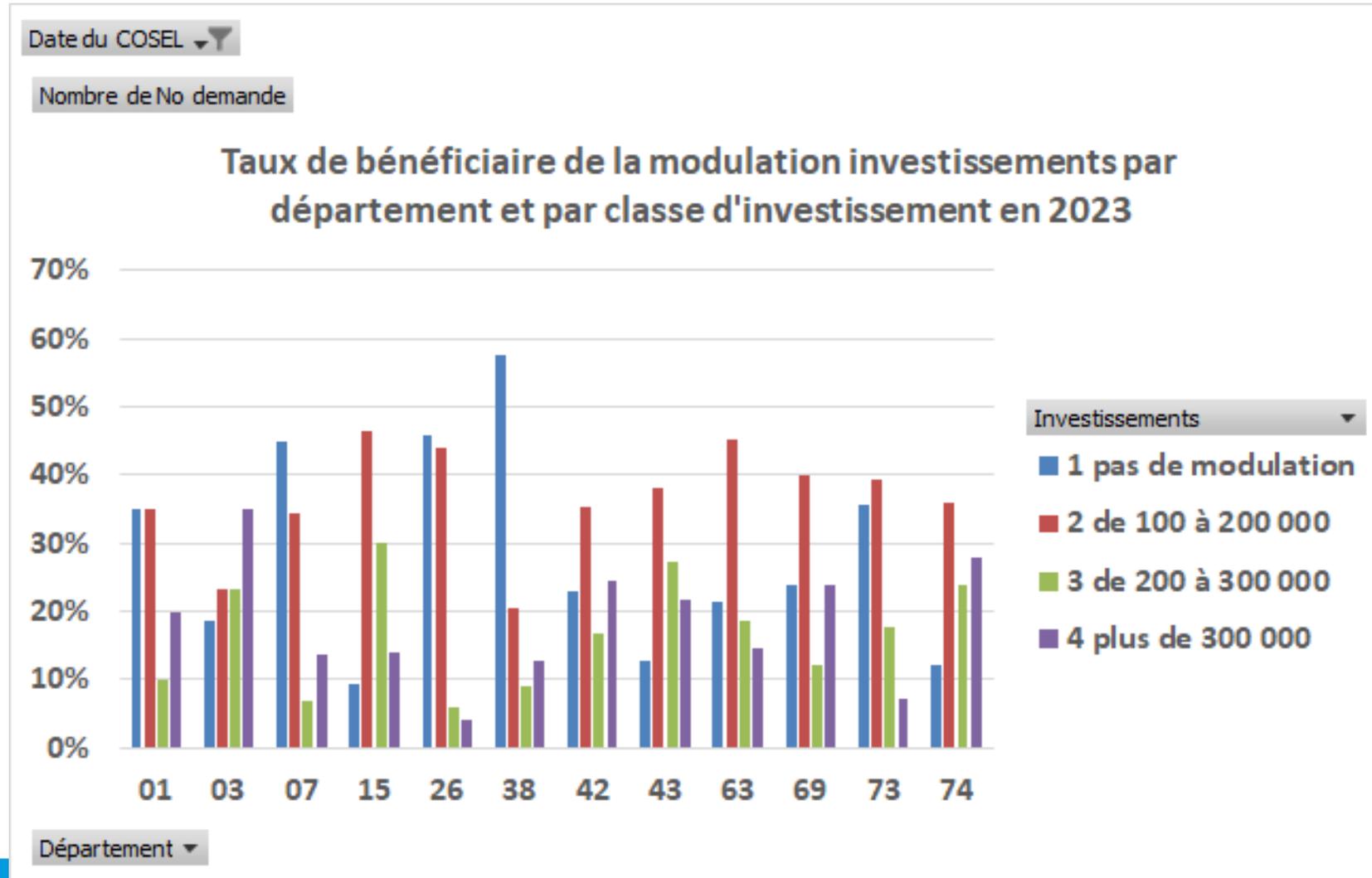


Bilan des DJA 2023

Taux de bénéficiaires de la modulation démarche de progrès par département en 2023

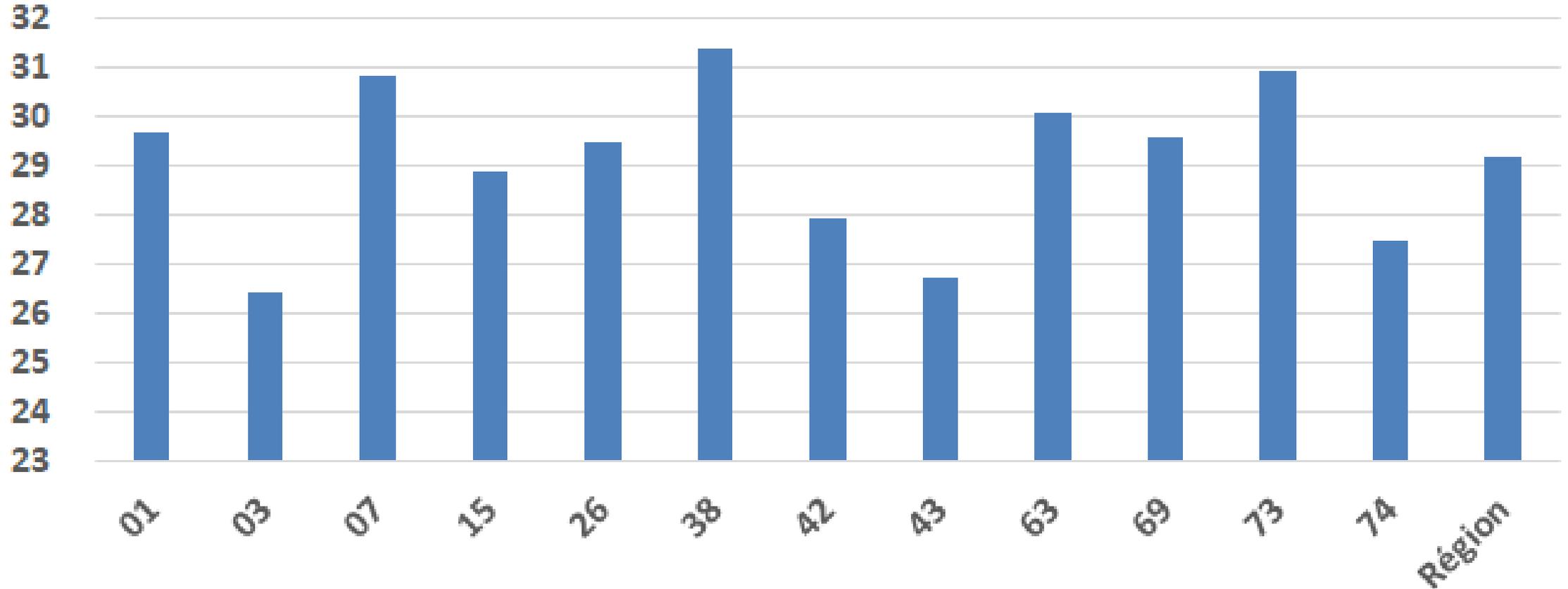


Bilan des DJA 2023

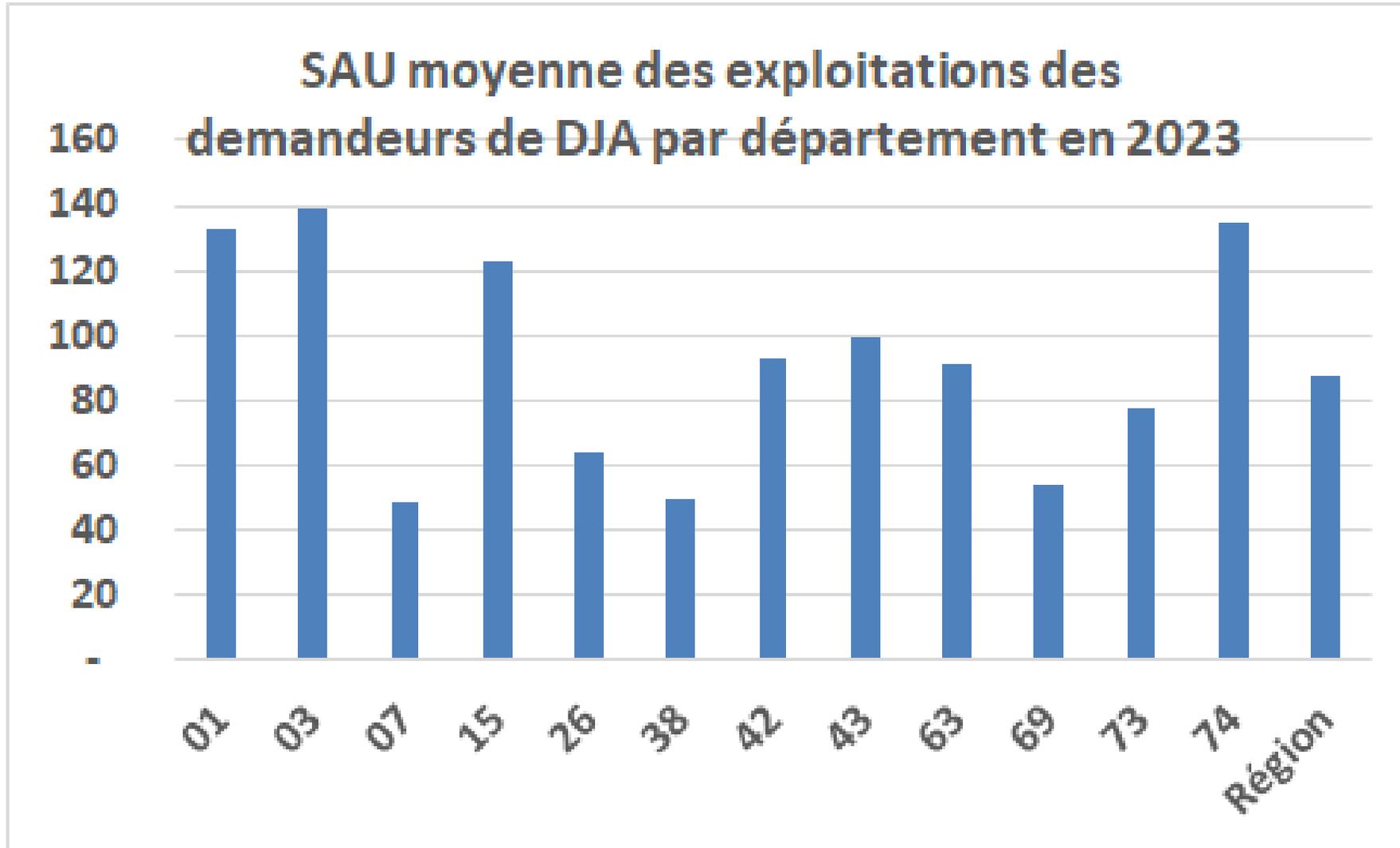


Bilan des DJA 2023

Moyenne d'âge des demandeurs de DJA par département en 2023

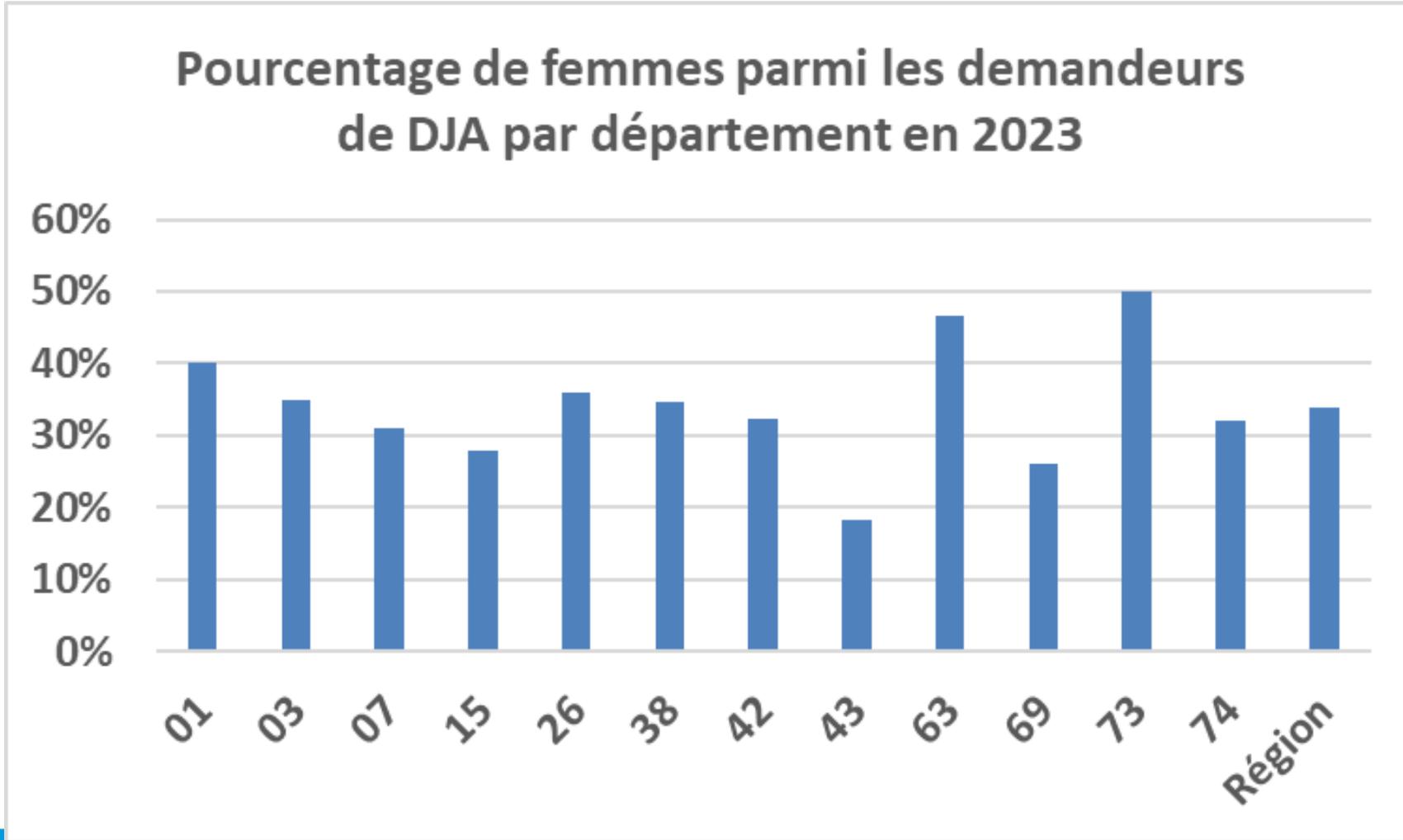


Bilan des DJA 2023



Bilan des DJA 2023

Pourcentage de femmes parmi les demandeurs de DJA par département en 2023





Accompagnement de l'installation, transmission
en agriculture
Bilan des dispositifs portés par la Région
en 2022 et 2023



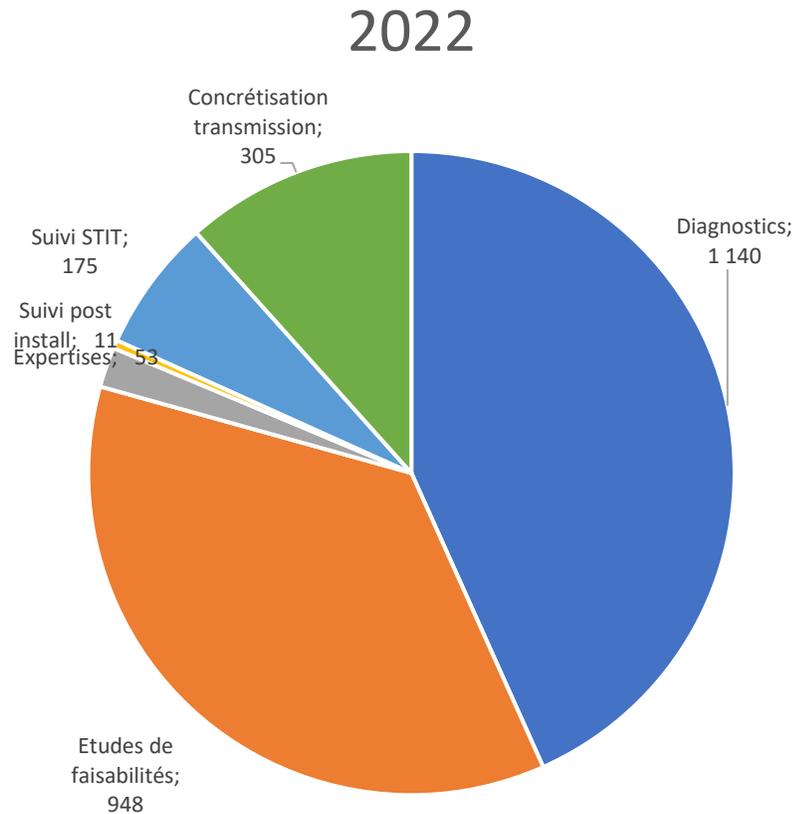
Réussir le défi de l'installation

- **Analyse du potentiel** : Point Accueil Installation : **40 000€/département** (yc PAT)
- **Préparer son installation** : Conseils renforcés structurés par étape d'avancement du projet, montant max de **2 800€/candidat** (hors suivi post-installation) :
 - Diagnostic global et étude de faisabilité (2000€/candidat dans la limite de 1500€ par prestation) : liste de prestataires agréés
 - Expertises (1000€/candidat) : pas de prestataire agréé, accord de la Région au cas par cas, prescription possible également pendant le suivi post-installation
 - Suivi post-installation (hors DJA) (1000€/candidat) : liste de prestataires agréés
- **Complément de trésorerie** : aide en trésorerie pour les personnes éligibles à la Dotation Jeunes Agriculteurs
 - **1 000 €** si cadre familial
 - **5 000 €** si hors cadre familial
- **Prêt d'honneur** : prêt à taux 0 pour un montant compris entre 5 000 € et 25 000 € (pour des projets avec un plan de financement inférieur à 150 000 €). Début de mise en œuvre : septembre 2019.

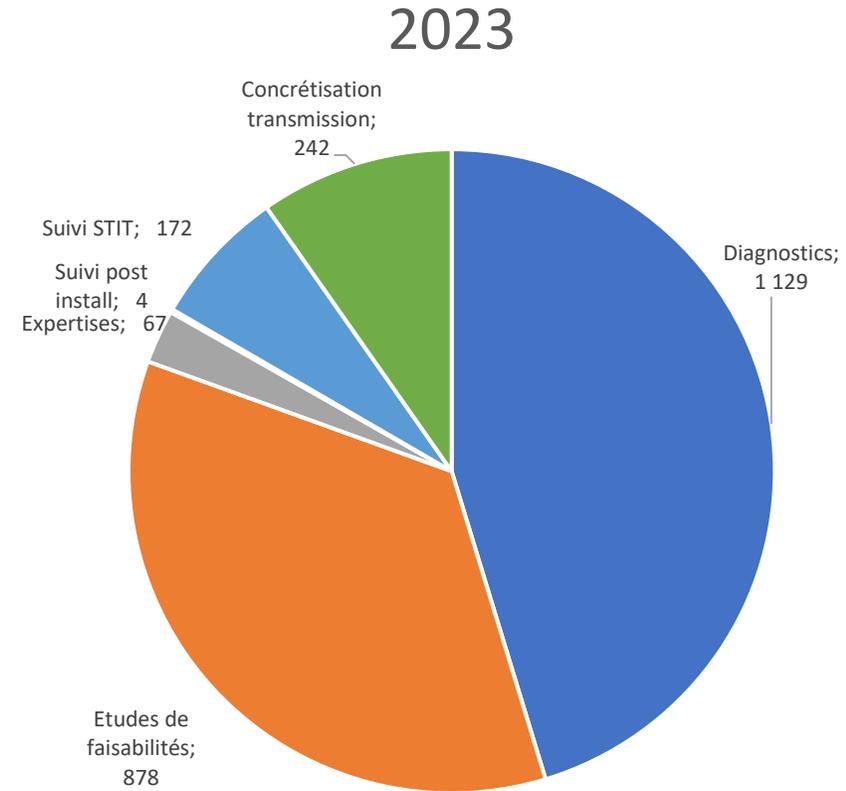
Réussir le défi de la transmission

- **Anticiper et sensibiliser** : points accueil transmission **40 000€/département** (yc PAI)
- **Accompagnement transmission, 1200 €/cédant** : liste de prestataires agréés
Pour cédant (55 – 62 ans + reconversion professionnelle) pour l’amener à anticiper sa transmission et à trouver un repreneur.
 - **Journée 1** : Réalisation du plan d’action anticipé pour la transmission hors cadre familial. Cette journée s’inscrit dans une démarche d’anticipation, elle doit être en amont du diagnostic de l’exploitation à céder, de l’inscription au RDI et du stage test. Le cédant n’a pas de repreneur connu.
 - **Journée 2** : suivi du plan d’action
 - **Journée 3** : Préparer les démarches avec le futur repreneur. Le cédant a trouvé un ou plusieurs repreneurs potentiels.
- **Suivi du test installation/transmission, 1000€/candidat** : liste de prestataires agréés

Aides à l'accompagnement – bilan 2022 et 2023

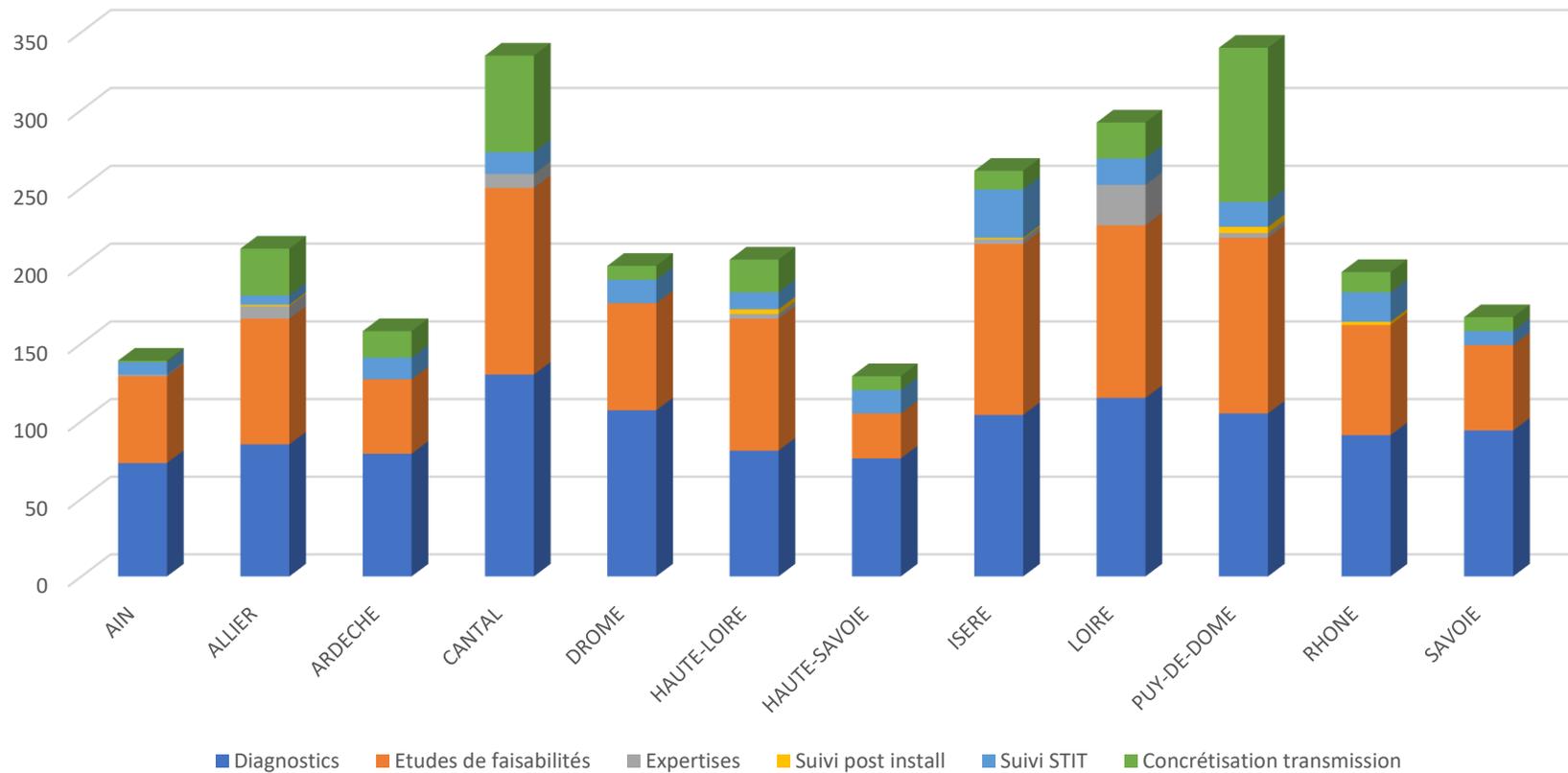


2 632 aides attribuées
Montant global 2 377 999 €

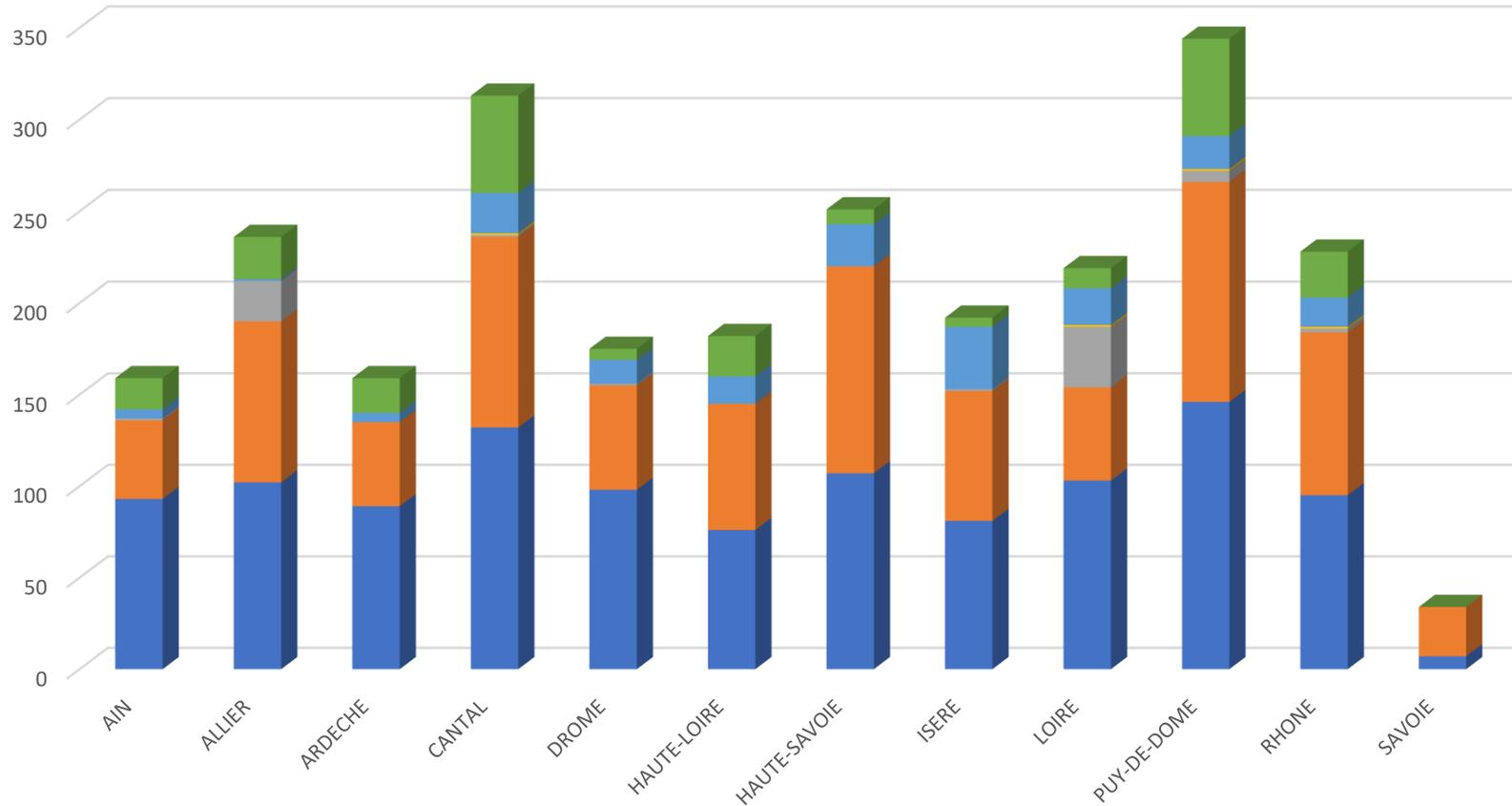


2 492 aides attribuées
Montant global 2 353 414 €

Répartition du nombre d'aide par départements



Répartition du nombre d'aide par départements

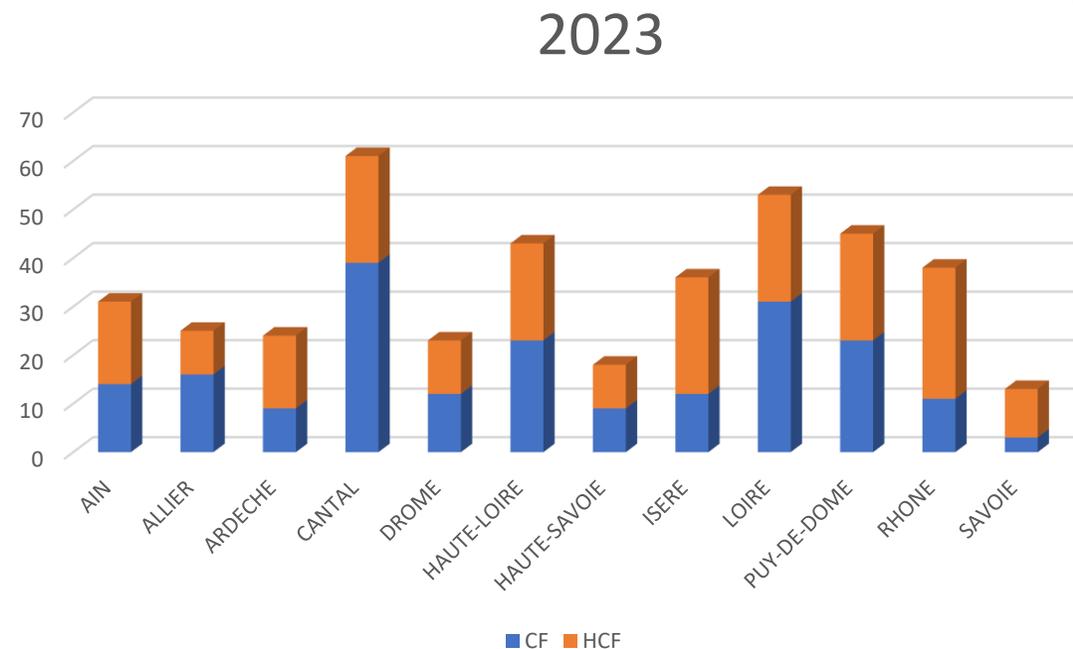
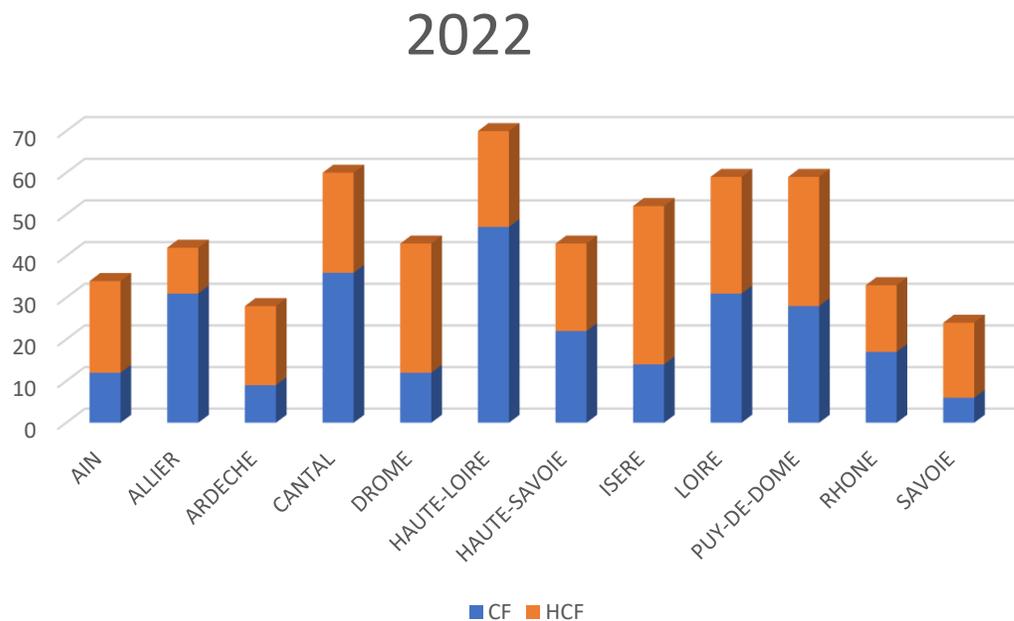


■ Diagnostics ■ Etudes de faisabilités ■ Expertises ■ Suivi post install ■ Suivi STIT ■ Concrétisation transmission



Bilan Soutien à la trésorerie de démarrage

Répartition par départements



Prêts d'honneur en 2022 et 2023

- En 2022 : 24 prêts d'honneur attribués par Initiatives Auvergne-Rhône-Alpes
 - Montant total engagé : 450 000 €
 - Montant moyen du prêt d'honneur : 18 750 €
- En 2023 : 58 prêts d'honneur attribués par Initiatives Auvergne-Rhône-Alpes (situation octobre 2023)
 - Montant total engagé : 470 000 €
 - Montant moyen du prêt d'honneur : 12 418 €
(co-intervention directe Bpifrance depuis janvier 2023)
- Les dossiers ayant fait l'objet d'une demande d'éligibilité en 2022 :
 - Le plan de financement moyen est de 204 K€ (27 % des dossiers font l'objet d'une demande de dérogation liée au plan de financement)
 - 61 % des agriculteurs sont en reconversion professionnelle
 - 82 % des projets s'inscrivent en circuit court
 - 64 % des agriculteurs sont dans une démarche visant à réduire ses impacts environnementaux

Dispositif 103 : Transmettre mon savoir-faire agricole

Dispositif 103 « Transmettre mon savoir-faire agricole »

Objectifs

- Faciliter la transmission des savoir-faire en agriculture
- Répondre à un besoin d'acquisition de compétences pratiques des personnes dans le parcours installation et d'ouverture de perspectives de transmission des exploitations en place.

Coopération tripartite entre :

- **un agriculteur expérimenté** : plus de 50 ans, 5 ans d'expérience, formation « accueillir une nouvelle personne sur mon exploitation »
 - **une personne dans le parcours installation** : salarié, diplôme niveau 4 ou en cours
 - **une structure d'accompagnement** : agréée par la Région
- durée maximale de 2 ans
 - financement d'un contrat salarial équivalent temps plein (ETP) de 3 à 12 mois

Dispositif 103 « Transmettre mon savoir-faire agricole »

Dépenses éligibles et taux de subvention :

Frais salariaux : taux de subvention 50 %

- calculés sous forme de coût unitaire (coût par heure de travail)
- période de salariat financée : 3 à 12 mois ETP

Les autres coûts du projet : taux de subvention 80 %

- frais liés à la structure accompagnatrice
- montant forfaitaire

Calendrier :

- Candidatures en cours pour l'agrément des structures
- Ouverture du dispositif en avril 2024

Dispositif 104 : Protéger collectivement le foncier agricole

Dispositif 104 « Protéger collectivement le foncier agricole »

Principes généraux

- Soutenir les actions en faveur de la **protection du foncier agricole** ou de **l'usage agricole**
- Les projets devront faire l'objet d'un **partenariat** large et diversifié entre **les acteurs publics et les acteurs privés** assurant ainsi l'appropriation par les acteurs locaux à la fois de la question foncière agricole et du projet en question.

Objectifs

- Protéger l'usage agricole
- Diminuer la vitesse d'artificialisation des sols agricoles
- Maintenir le potentiel productif voire l'augmenter
- Favoriser l'installation et le renouvellement des exploitants, ainsi que le maintien des actifs agricoles.

Dispositif 104 « Protéger collectivement le foncier agricole »

T01 : stratégie locale de développement	104 : protéger collectivement le foncier agricole
Elaboration ET animation de la SLD	Projets (pas obligatoirement en lien avec une SLD)

Dispositif 104 « Protéger collectivement le foncier agricole »

Exemple de projets soutenus

- L'achat d'une ferme par une collectivité dans le but d'installer des maraîchers
- Une collectivité qui met en place une zone agricole protégée (ZAP)
- Une collectivité qui agit sur la reconquête de friches agricoles (identification des friches puis remise en état)
- Une collectivité qui réalise une étude spécifique au foncier agricole dans son PLU
- Les travaux suite à un aménagement foncier collectif
- Le soutien à une structure de portage de foncier agricole

Dispositif 104 « Protéger collectivement le foncier agricole »

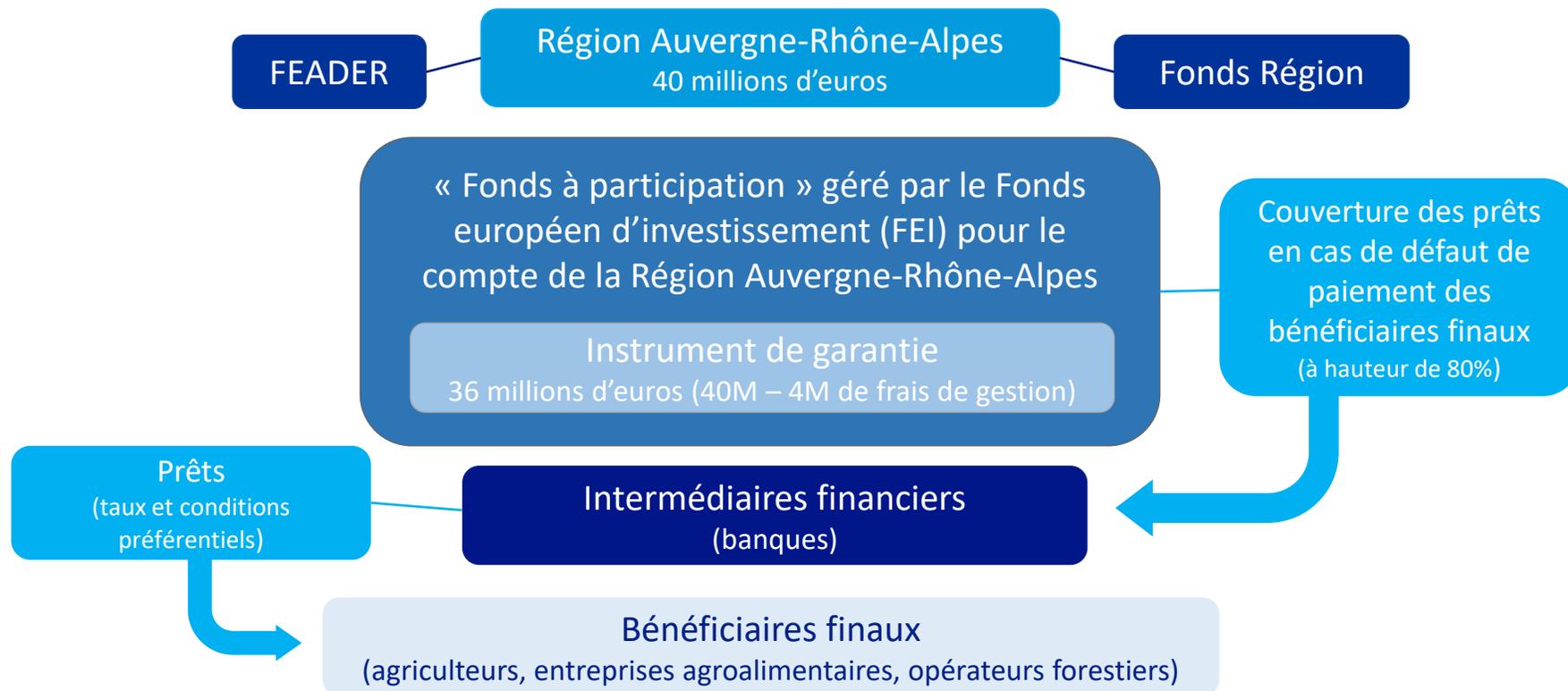
Taux de subvention

- Le projet est **validé** par une **stratégie locale de développement (SLD)**
 - **ET** n'inclue **pas d'achat** d'exploitation agricole (terrains, bâtiments)
- 80% des dépenses éligibles
- **Tous les autres projets**
- 60 % des dépenses éligibles
- Le taux de cofinancement Feader (pas de cofinancement de la Région)
 - 43% en Rhône-Alpes
 - 60 % en Auvergne

Dispositif T02 :
Fonds de Garantie régional pour l'Agriculture

Fonctionnement du fonds de garantie

- Structure du dispositif régional



Calendrier 2023-2024

15 mai
2023

- Signature de l'accord de financement entre la Région et le FEI

01/06-
01/08
2023

- Publication de l'AMI par le FEI pour la sélection des banques

Q4 2023

- Evaluation des réponses à l'AMI, des diligences, sélection des banques

4 déc
2023

- COPIL FEI-Région : présentation des banques sélectionnées par le FEI

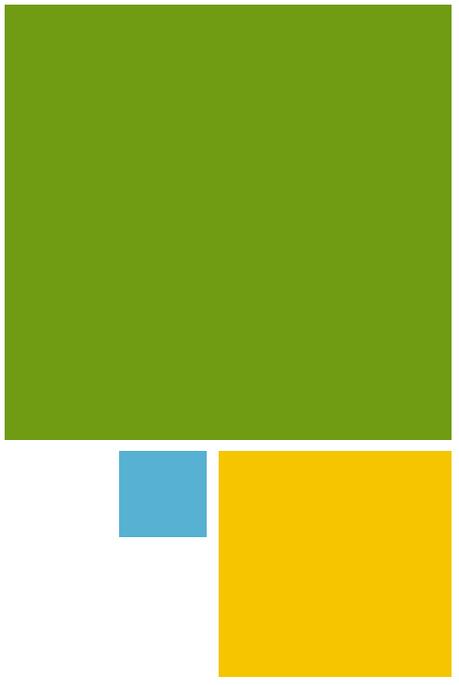
Janvier-
juin 2024

- Signature des accords opérationnels entre les banques et le FEI et premiers prêts accordés aux bénéficiaires finaux

Information sur les dispositifs SAFER en faveur de l'installation

Projets d'installations à titre principal, accompagnés par la Safer Aura en 2022

Départements	Nombre d'opérations	Nombre d'installations	dont avec DJA
Ain	15	15	5
Allier	16	17	6
Ardèche	15	16	5
Cantal	17	20	17
Drôme	12	12	4
Isère	25	32	13
Loire	5	5	2
Haute-Loire	22	25	8
Puy-de-Dôme	8	10	3
Rhône	17	21	8
Savoie	14	21	15
Haute-Savoie	6	7	4
Total	172	201	90



AJIS

AIDE EN FAVEUR DES JEUNES INSTALLÉS
PAR LA SAFER

PRÉSENTATION DE L'AIDE – 2023

AJIS : AIDE AUX JEUNES INSTALLÉS PAR LA SAFER

Principe

- Aide financière pour les jeunes installés par la Safer AuRA
- Prise en charge partielle des frais d'acte notarié (30%)
- Aide doublée en cas de DJA (60%)
- Aide majorée dans le cas d'installations multiples (+ 20%)
- Aide plafonnée à un montant d'achat de 500 000€

AJIS : AIDE AUX JEUNES INSTALLÉS PAR LA SAFER

Conditions d'éligibilité (1/2)

Installé en qualité d'exploitant agricole à titre principal y compris en cas de pluriactivité

- 1ère installation
- Siège d'exploitation en AuRA
- Bénéficiaire ou non de la DJA
- Moins de 45 ans à la date de la demande de l'aide

AJIS : AIDE AUX JEUNES INSTALLÉS PAR LA SAFER

Conditions d'éligibilité (2/2)

Installation à titre individuel ou en société.

Acquisition:

- en nom propre par le jeune installé ;
- par le biais d'une société, dont le jeune installé détient la majorité des titres ou la gérance

AJIS : nombre de dossiers et montant versé en 2022

Départements	Aides AJIS accordées	Montant versé (€)
Ain	5	11 952
Ardèche	2	9 336
Cantal	15	36 615
Drôme	7	9 936
Isère	4	9 510
Loire	2	6 696
Haute-Loire	2	2 925
Puy-de-Dôme	2	5 079
Rhône	4	9 665
Savoie	4	12 852
Haute-Savoie	3	7 575
Total	50	122 141

AJIS : nombre de dossiers et montant au 1^{er}/ 12 / 2023

Départements	Dossiers à l'étude ou en attente de pièces	Aides AJIS accordées	Montant engagé (€)
Ain	1	5	11 641
Allier		4	14 351
Ardèche	1	3	7 668
Cantal	2	3	5 313
Drôme	1	1	2 130
Isère	2	5	11 246
Loire	1	2	9 863
Haute-Loire	4	4	18 306
Puy-de-Dôme	2	3	9 210
Rhône	1	2	9 038
Savoie	2	1	10 207
Haute-Savoie	1	2	9 366
Total	18	35	118 339



INTERMEDIATION LOCATIVE SAFER

INTERMEDIATION LOCATIVE SAFER

Principe

- Terrains à louer : la SAFER est mandatée par les propriétaires pour leur proposer un preneur
- Procédure d'attribution SAFER avec :
 - Appel de candidature (15 jours)
 - Présentation en Comité Technique Départemental SAFER
- L'attribution SAFER vaut autorisation préfectorale d'exploiter

Enjeux

- Maintien de l'unité de l'exploitation lors d'une transmission (vente du siège et location des terrains)
- Sécurisation de la transmission (indivisions,)
- Délais optimisés



FONDS DE PORTAGE

ELAN

PROJET – 2024

Principe et objectifs

- Fonds de portage national piloté par la Fédération Nationale des SAFER
- Objectif de faciliter l'accès au foncier pour des installations et le maintien durable de l'activité agricole
- Fonds à impact (d'intérêt général) : soutien à la vitalité des territoires et développement de l'agroécologie
- Recours à des investisseurs institutionnels (banques, caisse des dépôts, Groupe SAFER, banque des territoires, Etat...)
- Souscripteurs assurance vie et épargne citoyenne dans un 2^{ème} temps

Type de biens acquis par le fonds

- Non bâti exclusivement
- Opérations foncières validées par les CTD SAFER
- Cahier des charges SAFER de 30 ans
- Biens loués par bail à long terme (de carrière de préférence)
- **Faculté de rachat par le fermier à partir de la 10^{ème} année**

Revente des biens par le fonds

- Choix du fermier de racheter entre 10 et 30 ans
- Au prix de marché. Expertise indépendante
- Si le fermier ne souhaite pas racheter :
 - Départ en retraite sans reprise familiale : la SAFER se charge d'identifier un nouveau preneur
 - Le fermier souhaite se maintenir : la SAFER recherche un bailleur pour pérenniser l'exploitation

Cibles d'investissement

- Diversité des systèmes de production :
 - les **grandes cultures** ne pourront représenter plus de **40%** de l'Actif Net du Fonds,
 - la **viticulture** et les cultures pérennes ne pourront représenter ensemble plus de **5%** de l'Actif Net du Fonds
- Volet social :
 - **80%** a minima de **jeunes agriculteurs** dont **50% HCF**
 - 20% maximum en faveur du maintien de la viabilité des exploitations
- Volet environnemental :
 - A minima **70%** des projets engagés dans **l'agroécologie** dont **20% en bio**
 - Agroécologie : bio, **démarche d'amélioration de la qualité des sols**, HVE3, label bas carbone, MAEC systémique



FONDS DE PORTAGE ELAN

Volume du fonds

- Objectif de 65 M€
- Soit entre 150 et 200 opérations réparties sur le territoire national

- A ce stade, engagements investisseurs pour environ la moitié de l'objectif
- Contacts en cours avec d'autres souscripteurs
- Phase opérationnelle du fonds attendue début 2024

QUESTIONS DIVERSES